

INDEX

Les numéros indiqués renvoient aux articles, aux paragraphes ou aux alinéas correspondants dans la *Loi*.

Accès

campagne ▶ 338
 facilité d'accès pour les électeurs
 bureau de scrutin, école ou édifice public ▶ 165(1)
 bureau du directeur du scrutin ▶ 56(2)
 bureau de scrutin ▶ 166(a)
 accès illégal aux accessoires d'élection ▶ 190 ▶ 205(c) ▶ 213

Acclamation

suivant le retrait de candidats ▶ 135
 élection par ~ ▶ 128

Lois

Élections ▶ 1 ▶ 2
 Limites des circonscriptions électorales ▶ 1 ▶ 2 ▶ 409 ▶ 423
 Commerce électronique ▶ 49.10(4)
 Preuve ▶ 367
 Impôt sur le revenu ▶ 402(1)
 Interprétation ▶ 1
 Langues ▶ 16.1(2)
 Enquêtes publiques ▶ 351(1)

Ajout d'un nom

par le directeur du scrutin ▶ 142(4)
 omis de la liste par erreur ▶ 141(3)
 lors d'une révision ▶ 136
 lors d'une révision spéciale ▶ 154
 à la liste électorale lors d'une révision ▶ 141(1) ▶ 154

Scrutin par anticipation

annotation de la liste électorale par le directeur du scrutin ▶ 207
 tenue ▶ 201
 dépouillement du scrutin, moment ▶ 201 ▶ 269
 dates et heures ▶ 199
 fonctions
 du scrutateur ▶ 205 ▶ 206
 du greffier du scrutin ▶ 202
 liste électorale ▶ 188(a)
 nombre de bureaux de scrutin ▶ 200
 inscriptions sur le registre du scrutin ▶ 203 ▶ 204
 proclamation ▶ 8(c)
 procuration ▶ 188(b) ▶ 204
 vote ▶ 204

INDEX

<p>Publicité</p> <ul style="list-style-type: none"> candidat ou parti politique <ul style="list-style-type: none"> infraction, non-respect de l'obligation d'enlever le matériel publicitaire ▶ 328 délai pour l'enlèvement du matériel publicitaire ▶ 327(b) nom et adresse du commanditaire ▶ 326 publicité interdite au lieu de scrutin ▶ 222.03
<p>Affidavit</p> <ul style="list-style-type: none"> réception, sans frais ▶ 331 ▶ 332 imprimeur des bulletins de vote ▶ 178
<p>Modification</p> <ul style="list-style-type: none"> recommandation du directeur général des élections ▶ 317b) entrée en vigueur ▶ 423
<p>Déclaration de revenu annuel</p> <ul style="list-style-type: none"> manière de remplir les déclarations ▶ 399 contenu ▶ 383 copies des reçus ▶ 384 divulcation publique ▶ 396 délai pour le dépôt ▶ 382
<p>Contributions anonymes</p> <ul style="list-style-type: none"> interdites, remise obligatoire au directeur général des élections ▶ 372 reçues d'un groupe non constitué ▶ 373(4)
<p>Application</p> <ul style="list-style-type: none"> modifications à la <i>Loi</i> ▶ 423 de la <i>Loi</i>, élection des députés ▶ 2 règles en vue d'établir la résidence ▶ 6 ▶ 8 ▶ 9 ▶ 10
<p>Demande</p> <ul style="list-style-type: none"> enregistrement des partis politiques ▶ 44 demande de procuration ▶ 106 ▶ 106.1 ▶ 107 dépouillement judiciaire ▶ 280 ▶ 286 révision de la liste électorale ▶ 136
<p>Nomination</p> <ul style="list-style-type: none"> porteur ▶ 274 membre du personnel électoral <ul style="list-style-type: none"> directeur général adjoint des élections ▶ 17 directeur adjoint du scrutin ▶ 29(1) directeur général des élections ▶ 12 scrutateur, remplacement ▶ 11.02(1)a)(ii) ▶ 194(1) recenseur ▶ 11.02(3) ▶ 66 agent d'information/personne-ressource interprète ▶ 11.02(1)b)(iv) préposé au scrutin ▶ 11.02(1)b)(v)

INDEX

greffier du scrutin, remplacement ▶ 11.02(1)a)(iv) ▶ 194(2)
 directeur du scrutin ▶ 27
 agent réviseur ▶ 11.02(1)a)(i)
 membre de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales ▶ 408
 agent officiel, remplacement ▶ 115(1)g) ▶ 124
 dirigeant d'un parti politique enregistré ▶ 376
 électeur mandataire ▶ 106(1)
 représentant au scrutin, au dépouillement ▶ 214(1) ▶ 291

Directeur général adjoint des élections

nomination par le directeur général des élections ▶ 17
 délégation de fonctions ▶ 15 ▶ 19
 réception des bulletins de vote ▶ 178(2)
 rémunération ▶ 33
 activités politiques ▶ 33
 inhabilité à voter ▶ 5

Directeur adjoint du scrutin

ajout d'un nom à la liste électorale ▶ 154(2)
 réception des déclarations ▶ 331
 nomination par le directeur général des élections ▶ 29(1)
 nomination
 durée et prolongation ▶ 30(1) et (2)
 suppléance, accomplissement des fonctions du directeur du scrutin ▶ 24
 formation, rémunération ▶ 25 ▶ 39
 déclaration ▶ 11.01
 destitution, pour empêchement ou non-admissibilité ▶ 23
 impartialité ▶ 22
 paraphe, ajout d'un nom ▶ 154(2)
 publication du nom et de l'adresse ▶ 32
 proclamation du nom ▶ 58e)
 pouvoirs ▶ 29(1)
 présence au bureau de scrutin ▶ 226(1)
 admissibilité ▶ 11(4)a)
 rémunération ▶ 33
 permanence au bureau du directeur du scrutin ▶ 56(3)

Bulletins de vote

dépouillement
 scrutin par anticipation ▶ 270
 clôture du scrutin ▶ 257
 en faveur de chaque candidat ▶ 257(1)g)
 en présence de représentants au scrutin ▶ 217(3)
 détériorés ▶ 257(1)c)
 inutilisés ▶ 257(1)d)

INDEX

talon attaché
lors du dépouillement ▶ 260
lors d'un dépouillement judiciaire ▶ 294

refusés, inscription sur le registre de scrutin ▶ 232 ▶ 233d) ▶ 257(1)d)

scrutateur
dépôt dans l'urne ▶ 236c)
initiales ▶ 224
marques ▶ 254(1)b)

rapport de l'élection, inclusion ▶ 304(1)e) et h)

réception et marquage par l'électeur ▶ 229 ▶ 235

mode de scrutin ▶ 228

non paraphés ▶ 261(1)

non rejetés
lors du dépouillement ▶ 259(2) ▶ 260(2)
lors d'un dépouillement judiciaire ▶ 294(2)

objections aux bulletins ▶ 262(1)

pouvoirs de la Cour ▶ 362

formulaire approuvés ▶ 16.1(1)d) ▶ 175

impression et remise au directeur adjoint du scrutin ▶ 178(2)

imprimeur ▶ 178

reçu
du scrutateur au directeur du scrutin ▶ 186(2)
du directeur du scrutin au directeur général adjoint des élections ▶ 179

dépouillement judiciaire ▶ 292

rejetés
scrutin régulier ▶ 259(1)
bulletin spécial, reçu trop tard ▶ 104(2)

rapport du directeur général des élections après les élections ▶ 315

scellés
lors du dépouillement ▶ 263 ▶ 268(1)b), c) et d)
lors d'un dépouillement judiciaire ▶ 296 ▶ 297 ▶ 299(1)a)

secret du scrutin ▶ 341

sécurité ▶ 190 ▶ 205c)

caractéristiques ▶ 175 ▶ 176 ▶ 177

détériorés, remise d'un second bulletin ▶ 240

non utilisés, dénombrement ▶ 257(1)d)

noms des candidats et du parti politique qui les appuie ▶ 175

correction ▶ 120

numérotation ▶ 176

ordre des noms des candidats ▶ 121

INDEX

Urnes

sécurité assurée par le scrutateur ▶ 190 ▶ 205c) ▶ 213
détruites ou perdues le jour du recensement des votes ▶ 283
vides à l'ouverture du scrutin ▶ 225(1)a)
infractions ▶ 333(1)e) et g)
dépouillement du scrutin dans un autre emplacement ▶ 258(1) et (3)
directeur du scrutin
 établissement du mode de remise des urnes ▶ 273 ▶ 274
 ouverture le jour du recensement des votes ▶ 277(3)
 obtention par le directeur général des élections ▶ 171
remise
 par un porteur ▶ 275
 par un scrutateur ▶ 268(2)h) ▶ 274
apposition de sceaux
 scrutin par anticipation ▶ 205a)
 bureau de scrutin, sceaux spéciaux ▶ 173 ▶ 225(1)b) ▶ 268(2)g)
caractéristiques ▶ 171b)
visibles au bureau de scrutin ▶ 225(1)c)

Porteur

nomination par le directeur du scrutin ▶ 274
déclaration ▶ 275

Dépouillement

scrutin par anticipation
 manière de procéder ▶ 201(1)
 endroit ▶ 269
centre de soins
 manière de procéder ▶ 212
 endroit ▶ 270
déclaration à la fin du dépouillement ▶ 265
enveloppes ▶ 263 ▶ 268(1)
changement d'emplacement ▶ 258
objections ▶ 262(1)
procédure
 à la clôture du scrutin ▶ 257(1)
 une fois le dépouillement terminé ▶ 268(1)
bulletins spéciaux; hôpitaux et établissements correctionnels ▶ 271
relevé du scrutin ▶ 266
feuilles de comptage ▶ 257(2)
témoins ▶ 257 ▶ 269 ▶ 270 ▶ 271(1)

INDEX

<p>Cécité caractère secret du vote ▶ 240.01 aide au vote ▶ 254</p>
<p>Radio ou télédiffusion inclusion des coordonnées du commanditaire ▶ 326(1) infraction, publication prématurée des résultats ▶ 347</p>
<p>Élection partielle vote dans une autre circonscription électorale ▶ 105.02(8) liste électorale officielle ▶ 151 raison ▶ 421 résidence des électeurs ▶ 3d)</p>
<p>Travailleur de campagne électorale infraction pour entrave au libre accès ▶ 338</p>
<p>Candidat absence du candidat ▶ 220 acclamation ▶ 128 agissant comme représentant au scrutin ▶ 218 avis en cas de changement d'emplacement pour le dépouillement ▶ 258(2) nomination agent officiel ▶ 115(1)(g) électeur mandataire ▶ 106(1) ▶ 106.1(1)b) représentants au scrutin ▶ 214(1) contestation de la validité d'une élection demande moyens à l'appui ▶ 357 signification ▶ 359 présentation ▶ 356(a) frais ▶ 363 parties à l'instance ▶ 360(1) inadmissibilité du candidat ▶ 357(1)(a) renonciation au poste ▶ 364 droit d'entrer en fonction/d'exercer ses fonctions ▶ 354(3) conduite au bureau de scrutin ▶ 219 paiement des frais d'un dépouillement judiciaire par le demandeur ▶ 301 décès; validité des reçus non compromise ▶ 129 ▶ 402(2) appui d'un parti politique enregistré; déclaration de candidature ▶ 48(1) ▶ 115(1)j) dépenses décès de l'ayant droit ▶ 406(2) paiement par l'agent officiel ▶ 404 personnelles ▶ 405 délai pour l'envoi des réclamations ▶ 406 présentation dans une seule circonscription électorale ▶ 110(2)</p>

INDEX

indépendant ▶ 49

inéligibilité, dépôt d'une déclaration ▶ 111

maintien du secret du scrutin ▶ 341

nom

- sur les bulletins de vote ▶ 121 ▶ 175(2)a)
- sur les avis ou annonces publicitaires ▶ 326(2)c)

présentation d'une candidature par les électeurs ▶ 114(1)

dépôt accompagnant la déclaration de candidature; remboursement ▶ 115(1)(i) ▶ 117(2)

déclaration de candidature

- correction ▶ 120
- validité ▶ 115

agent officiel

- nomination ▶ 115(1)g)
- remplacement ▶ 124(1)a)

indication de l'appartenance politique

- sur le bulletin de vote ▶ 175(2)b)
- sur la déclaration de candidature ▶ 115(1)d)

matériel publicitaire

- infraction ▶ 328
- enlèvement et règles de sécurité ▶ 327

présence

- lors du tirage au sort ▶ 121(1)
- apposition des initiales sur les bulletins de vote ▶ 224(1)
- recensement des votes ▶ 277(2)
- au bureau de scrutin ▶ 226(1)i)
- au dépouillement judiciaire ▶ 291

éligibilité

- reçu, preuve de la déclaration de candidature ▶ 118
- déclaration confirmant le consentement et les qualités ▶ 115(1)f)

réception

- copie certifiée du rapport du bref ▶ 305
- copie du certificat du juge ayant procédé au dépouillement judiciaire ▶ 299(1)d)
- remboursement du dépôt accompagnant la déclaration de candidature ▶ 117(2)
- liste des noms ajoutés lors de la révision spéciale ▶ 155(a)
- liste des candidats et de leurs agents officiels ▶ 122
- liste des modifications et des ajouts apportés à la révision ▶ 148(2)
- liste des électeurs ayant soumis une demande de bulletin spécial ▶ 102(1)a)
- liste des électeurs ayant voté au scrutin par anticipation ▶ 207b)
- liste des électeurs ayant reçu un bulletin spécial ▶ 102(1)b)
- avis de dépouillement judiciaire ▶ 280b)
- cartes des sections de vote ▶ 125b)
- copie de la liste électorale préliminaire ▶ 125c)

INDEX

proclamation ▶ 125(1)a)
 reçu pour la déclaration de candidature ▶ 118
 certificat rédigé par le directeur du scrutin après le recensement des votes ▶ 279c)
 relevé du scrutin ▶ 266e)
 représentation au dépouillement judiciaire ▶ 291
 résidence; conjoint, personne à charge ▶ 9
 bulletin spécial; interdiction de délivrer et de recevoir ▶ 105(2)
 remise du surplus des revenus d'élection ▶ 395(3) ▶ 395(4)
 retrait d'un candidat; validité des reçus non compromise ▶ 132 ▶ 402(2)

Centre de soins (v. a. Établissements)

nomination des membres du personnel électoral
 scrutateur ▶ 11.02(1)a)(ii)(C)
 greffier du scrutin ▶ 11.02(1)a)(iv)(C)
 dépouillement du scrutin ▶ 270
 déclaration d'incapacité non exigée ▶ 254(3)
 définition ▶ 1 ▶ 208
 recensement ▶ 91
 sécurité des accessoires d'élection assurée par le scrutateur ▶ 213

Copie certifiée de la liste électorale révisée → voir Liste électorale**Directeur général des élections**

estimation des dépenses; présentation annuelle à la Commission des services aux députés ▶ 16(2)
 nomination par le commissaire en conseil exécutif
 déclaration ▶ 11.01
 renouvellement de mandat ▶ 12(3)
 activités politiques ▶ 13
 urnes
 instructions relatives aux dimensions et à la forme ▶ 171b)
 délivrance de sceaux spéciaux ▶ 173
 contestation de la validité d'une élection
 paiement des frais ▶ 363(1)
 partie à l'instance ▶ 360
 réception
 des demandes ▶ 359
 de la déclaration du juge ▶ 362(4)
 employés ▶ 16(1)
 enquête
 frais ▶ 351(2)
 pouvoirs ▶ 351(1)
 raison ▶ 350
 intervention dans une instance introduite pour cause d'infraction ▶ 368
 délivrance du bref d'élection ▶ 50

INDEX

membre de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales ▶ 408(1)a)
 désignation du poste par l'expression « Élections Yukon » ▶ 12.03
 plan d'action pour informer le public au sujet des élections ▶ 314
 isolements, instructions concernant la construction des ~ ▶ 170
 délégation de pouvoirs ▶ 15
 documents d'élection
 certification et remise de documents sur ordonnance de la Cour ▶ 323
 directives concernant la remise ▶ 320
 réception des documents suivant l'établissement du rapport du bref ▶ 304(1)
 conservation ▶ 321
 versement de fonds
 dépôt des candidats ▶ 117(1)
 surplus des candidats indépendants ▶ 395(4)
 rémunération ▶ 12.01
 rapports au président de l'Assemblée législative
 modifications à la *Loi* ▶ 317(b)
 exercice de sa charge ▶ 317(a)
 déclarations de financement d'élection ▶ 398
 infraction par un membre du personnel électoral, suspension ▶ 316
 rapport du bref
 envoi d'un avis au commissaire; publication du nom du candidat élu ▶ 308
 réception, renvoi des rapports incomplets ou inexacts ▶ 304 ▶ 307
 examen des comptes ▶ 35
 inhabilité à voter ▶ 5
 pouvoirs/fonctions
 nommer
 autres directeurs adjoints du scrutin ▶ 29(2)
 directeur général adjoint des élections ▶ 17
 directeur adjoint du scrutin ▶ 29(1)
 directeur du scrutin; suspension ▶ 27 ▶ 28
 approuver/autoriser
 demandes de paiement envoyées aux candidats ▶ 404(2) et (3)
 réclamations tardives ▶ 406(3)
 embauche de personnel de soutien pour un dépouillement judiciaire ▶ 302(1)
 élargissement des sections de vote ▶ 41(1) ▶ 42
 installation de bureaux de scrutin dans endroit proche dans la même circonscription
 électorale ou dans une autre circonscription électorale et leur nombre ▶ 164(2)
 rémunération des scrutateurs ▶ 268(4)
 enregistrement au lieu de scrutin ▶ 222.02
 comptage des bulletins de vote à un autre emplacement ▶ 258(1)
 formulaire à utiliser ▶ 16.1
 attester et justifier le retrait du bref d'élection ▶ 57

INDEX

donner des directives/établir la procédure relativement aux points suivants :

- vote dans une autre circonscription électorale ▶ 105.02(6)
- bulletins spéciaux ▶ 105
- établissement de bureaux de scrutin par anticipation ▶ 200
- déroulement du scrutin ▶ 186(1)e)
- construction des isoairs ▶ 170
- dimensions et forme des urnes ▶ 171b)

ordonner au directeur du scrutin de réviser les limites d'une circonscription électorale ▶ 40

délivrer ordonnances de conformité ▶ 352

prolonger le déroulement du scrutin ou le reporter ▶ 14(3)

fournir sceaux spéciaux pour les urnes ▶ 173

publier

- noms des personnes désignées au titre de
 - directeur adjoint du scrutin ▶ 32
 - directeur du scrutin ▶ 32
- liste des pièces d'identité autorisées et la définition du terme ▶ 1 ▶ 5.01(1)a)(ii)
- nom des candidats élus ▶ 308

avis

- mise en application de modifications ▶ 423
- délivrance du bref d'élection ▶ 54
- retrait du bref ▶ 57b)

rapport des résultats des élections ▶ 315

recevoir

- proclamation ▶ 61
- relevé des changements et des ajouts ▶ 148(1)b)

refuser de payer un membre du personnel électoral ▶ 38

enregistrer les partis politiques

- acceptation et validation des demandes ▶ 44(3), (4) et (5)
- modification de l'enregistrement ▶ 47(1)
- annulation de l'enregistrement ▶ 47(3), (4) et (5)
- consultation concernant la traduction du nom ▶ 46(2)
- demande de confirmation ou d'actualisation des renseignements ▶ 47(2)
- réservation de nom non permise ▶ 46(3)

démettre

- directeur adjoint du scrutin ▶ 23
- directeur du scrutin ▶ 23

suspendre

- directeur du scrutin ▶ 28

demander le paiement des frais ou de sommes additionnelles ▶ 34

Personnel de soutien

INDEX

au dépouillement judiciaire, avec approbation du directeur général des élections ▶ 302
Greffier de la Cour reçoit les documents du directeur général des élections et les lui retourne ▶ 323(1) de l'Assemblée législative reçoit les rapports de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales ▶ 417.1b)
Commission → voir Commission de délimitation des circonscriptions électorales
Commissaire en conseil exécutif avisé à la réception du rapport du bref ▶ 308 pouvoirs/fonctions nommer président et membres de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales ▶ 408 directeur général des élections ▶ 12 renouveler mandat du directeur général des élections ▶ 12(3) autoriser versement de sommes additionnelles ▶ 34(2) embauche de membres du personnel électoral et autres employés ▶ 16 faire des règlements ▶ 422 ordonner la délivrance du bref ▶ 50 établir le tarif de rémunération ▶ 33
Communication par télécopieur ▶ 319 ▶ 320(2) confirmation par écrit ▶ 330(2) utilisation d'appareils de communication ▶ 222.01 moyens de communication ▶ 330(1) renseignements pour le public ▶ 314
Ordonnance de conformité délivrance de certificat par le directeur général des élections financement d'élection ▶ 352 ▶ 399 même force exécutoire qu'un jugement de la Cour suprême ▶ 352(4)
Contribution sous forme d'argent liquide ou d'effets négociables, crédit d'impôt ▶ 402(3) définition ▶ 370 versées par membre d'un syndicat ou d'un parti politique ▶ 373(3) groupe non constitué, déclaration distincte ▶ 373 en nature anonymes ▶ 372 valeur correspondante à leur juste valeur marchande ▶ 371

INDEX

<p>versées à un candidat ▶ 378 ▶ 381 un parti politique enregistré, reçus ▶ 374 ▶ 377 nullité ▶ 403</p>
<p>Donateur définition ▶ 370 d nom et adresse indiqués dans la déclaration de revenu annuel ▶ 383(1)b)(ii) sur les reçus ▶ 377e),f) et g) ▶ 381e), f) et g) non divulgués ▶ 396(2) groupe non constitué ou enregistré ▶ 370 ▶ 373(1)b) ▶ 373(2) syndicat ou parti politique ▶ 373(1)a)</p>
<p>Établissement correctionnel utilisation de bulletins spéciaux ▶ 99.01 bulletins spéciaux, dépouillement ▶ 271</p>
<p>Cour → voir Cour suprême</p>
<p>Ordonnance de la Cour présence au dépouillement judiciaire scrutateur ou greffier du scrutin ▶ 293(2) directeur du scrutin ▶ 290(1), (2) et (3) ordonnance de conformité ▶ 352 ▶ 399.1(2) frais contestation d'élection, recouvrement, affectation du cautionnement ▶ 363(2) et (4) dépouillement judiciaire ▶ 301 production des documents d'élections ▶ 322 ▶ 323 ▶ 324</p>
<p>Date scrutin par anticipation ▶ 199 déclaration de revenu annuel ▶ 382 déclaration de dépenses d'élection ▶ 391 déclaration de financement d'élection ▶ 394 rapport de l'élection ▶ 303 déclaration de revenus d'élection ▶ 385 endossement par le directeur du scrutin à la réception du bref ▶ 55 avis laissé par l'énumérateur ▶ 90(2)a) présentation des candidatures ▶ 51 recensement des votes ▶ 277(1) rapport du bref ▶ 51 révision ▶ 136 révision spéciale ▶ 153 brefs d'élection pour toutes les circonscriptions électorales ▶ 52</p>
<p>Décès</p>

INDEX

candidat ▶ 129 ▶ 130 ▶ 131
 demandeur dans une action en recouvrement d'une créance, paiement à l'ayant droit ▶ 406(2)
 membre du personnel électoral, scrutateur ▶ 11.04(2) ▶ 194(1)

Déclaration

prestation, sans frais ▶ 331 ▶ 332
 porteur, à la remise des urnes ▶ 275
 candidat
 consentement à la mise en candidature ▶ 115(1)f)
 retrait ▶ 132
 scrutateur
 à la fin du dépouillement ▶ 265
 au recensement des votes ▶ 283
 membre du personnel électoral au moment de sa nomination ▶ 11.01
 électeur
 à la révision spéciale ▶ 154(2)
 nom
 omis sur la liste électorale officielle ▶ 231(a)
 radié de la liste électorale ▶ 142(4)b)
 non exigée à la délivrance d'un bulletin spécial ▶ 245
 refus ▶ 244
 exigée au bureau de scrutin ▶ 241 ▶ 242
 lorsqu'un autre électeur agit comme répondant ▶ 231b)(ii)
 fausse déclaration, infraction ▶ 336(1)
 formules, à la charge du scrutateur ▶ 186(1)(i)
 identité ▶ 246(1) ▶ 247
 imposture ▶ 248
 incapacité
 non exigée à un centre de soins ▶ 254(3)
 exigée ▶ 254
 limite de 10 à la révision ▶ 140
 agent officiel
 consentement à sa nomination ▶ 115(1)h) ▶ 124(1)b)
 indiquant que les fiches de recensement sont complètes et exactes ▶ 93(2)b)
 demandeur
 ajout d'un nom ▶ 141(2)
 radiation d'un nom ▶ 142(2)
 greffier du scrutin
 à la fin du dépouillement ▶ 265
 électeur mandataire ▶ 249b)
 admissibilité ▶ 99.02 ▶ 104(1)b)(ii) ▶ 246
 représentant au scrutin ▶ 214(3)

INDEX

témoins au tirage au sort pour déterminer l'ordre des candidats sur le bulletin de vote ▶ 121(2)

Dépôt

demande visant la contestation de la validité d'une élection ▶ 358(2)
 des candidats, délivrance de reçu ▶ 118
 demande de dépouillement ▶ 286b)
 remboursement au candidat ▶ 117(2)
 au Trésor du Yukon ▶ 117(1)

Scrutateur

pouvoirs/fonctions

assister au dépouillement judiciaire ▶ 284(1)b)
 inviter les électeurs à voter ▶ 225(2)

décider

si un électeur est arrivé à temps pour voter ▶ 238(2)
 le nombre d'électeurs permis dans la salle de scrutin ▶ 226(4)
 régler différends portant sur la présence de représentants au scrutin ▶ 216
 ordonner les inscriptions à faire sur le registre du scrutin ▶ 233(1)a)
 faciliter l'entrée des électeurs dans le bureau de scrutin ▶ 226(3)
 garder et aider à garder le secret du scrutin ▶ 341(1)
 marquer le bulletin de vote pour un électeur frappé d'incapacité ▶ 254(1)
 ordonner à tout représentant au scrutin de quitter les lieux ▶ 219 ▶ 226(2)

recevoir

déclarations ▶ 331
 actes de nomination des représentants au scrutin ▶ 214(2)
 copies des certificats de procuration ▶ 108(3)b) ▶ 253(1)a)
 liste des modifications apportées à la révision spéciale ▶ 155b)
 liste électorale ▶ 149 ▶ 187 ▶ 188 ▶ 189
 certificat de procuration
 scrutin par anticipation ▶ 188(b)
 copie ▶ 108(3)b) ▶ 253(1)a)
 renonciation à une procuration, conservation d'une copie ▶ 109(2)b) ▶ 109(3)
 conservation ▶ 249a) ▶ 252b

exiger une déclaration de l'électeur ▶ 246 ▶ 247 ▶ 248 ▶ 254(1)a)

sceller

urne, au scrutin par anticipation ▶ 205
 urne, au bureau de scrutin ▶ 225(1)b)
 enveloppes contenant les bulletins de vote comptés ▶ 263
 enveloppe contenant le registre du scrutin ▶ 267

nomination par le directeur du scrutin

scrutin par anticipation ▶ 11.02(1)a)(ii)(B)
 centre de soins ▶ 11.02(1)a)(ii)(C)
 bureau de scrutin ▶ 11.02(1)a)(ii)(A)

INDEX

bulletins de vote

examen et dépôt dans l'urne ▶ 236 ▶ 254(1)c)

apposition des initiales ▶ 224(1) ▶ 261(1)

délivrance aux électeurs ▶ 228

réception ▶ 186(2)

dépouillement

scrutin par anticipation ▶ 269

centre de soins ▶ 270

hôpital ou établissement correctionnel ▶ 271(1)

bureau de scrutin ▶ 257

déclaration

à la fin du dépouillement ▶ 265

au moment de sa nomination ▶ 11.01

remise

urne et accessoires d'élection ▶ 268(2)(h)

état des frais et dépenses ▶ 268(3)

fonctions lors des scrutins par anticipation ▶ 205 ▶ 206

accessoires d'élection

réception ▶ 186(1)

sécurité ▶ 190 ▶ 205c) ▶ 213

membre du personnel électoral, qualité d'électeur ▶ 1 ▶ 11(1)

déchéance du droit de paiement, décision du directeur général des élections ▶ 38 ▶ 268(4)

identification des représentants au scrutin ▶ 255

indication à l'électeur sur l'utilisation du bulletin de vote ▶ 229

établissement du relevé du scrutin, conservation d'une copie ▶ 266 ▶ 271(2)

nombre d'électeurs, inscription au registre du scrutin ▶ 206(a) ▶ 257(1)a)

infraction

bulletin de vote ▶ 333(3)

défaut de se conformer ▶ 349

mention d'inhabilité ▶ 243

entrave ▶ 340

secret du scrutin ▶ 341

dépôt de tous les documents dans l'urne ▶ 268(2)

remplacement par le greffier du scrutin ▶ 194(1)

affichage

instructions aux électeurs ▶ 223

avis de désistement d'un candidat ▶ 134

préparation et transmission de listes des électeurs ayant voté au scrutin par anticipation ▶ 206b) et c)

présence au bureau de scrutin ▶ 226(1)e)

certificat de procuration

avis donné au directeur du scrutin ▶ 253(1)b)

INDEX

délivrance, autorisée par le directeur du scrutin ▶ 107(3) ▶ 108(4) ▶ 253 conservation et remise au directeur du scrutin ▶ 252 prise en note objection à l'égard d'un bulletin de vote ▶ 262 numéro des sceaux spéciaux ▶ 268(2)e) rejet de bulletins de vote et dépôt dans une enveloppe scellée ▶ 259 destitution ▶ 11.04 détachement et destruction du talon, au dépouillement ▶ 236b) ▶ 260(1) rémunération ▶ 33 apposition d'un sceau urne, au scrutin par anticipation ▶ 205 urne, au bureau de scrutin, ▶ 225(1)b) enveloppes contenant les bulletins de vote comptés ▶ 263 enveloppe contenant le registre du scrutin ▶ 267 signature des enveloppes contenant les documents d'élection ▶ 268(2)b) assignation à comparaître au dépouillement judiciaire ▶ 293(2)
Divulgateion déclarations déposées par les candidats et partis politiques enregistrés ▶ 396 déclaration d'inéligibilité d'un candidat ▶ 111(3)c)
Inhabilité révocation de nomination directeur adjoint du scrutin ▶ 23 directeur du scrutin ▶ 23
Documents au dépouillement judiciaire ▶ 292(1) ▶ 296 ▶ 297 certification par le directeur général des élections sur ordonnance de la Cour ▶ 323 contestation de la validité de l'élection, signification de la demande ▶ 359 remise au directeur général des élections ▶ 304(1) remise conforme aux directives du directeur général des élections ▶ 320 incomplets, renvoi au directeur du scrutin ▶ 307 inspection au bureau du scrutin ▶ 217(3) nom du parti politique qui appuie le candidat ▶ 48(1) production non exigée de l'électeur ▶ 234d) production ordonnée pour le dépouillement judiciaire ▶ 284(1)b) photocopie ▶ 319(1) dépôt dans l'urne ▶ 268(2)d) production sur ordonnance de la Cour ▶ 322 archives publiques ▶ 325 production nécessaire pour faire valoir une poursuite ▶ 324(1) conservation par le directeur général des élections ▶ 321 heures pour la signification de documents aux candidats ▶ 126 transmission par télécopieur ▶ 319(1)

INDEX

<p>Tirage au sort</p> <ul style="list-style-type: none"> présentation de candidature <ul style="list-style-type: none"> ordre dans lequel les noms des candidats doivent figurer sur le bulletin de vote <ul style="list-style-type: none"> détermination ▶ 121(1) vérification ▶ 121(1) au dépouillement judiciaire, pour déterminer l'issue de l'élection en cas d'égalité ▶ 292
<p>Fonctions</p> <ul style="list-style-type: none"> directeur général adjoint des élections, bulletins de vote ▶ 19 ▶ 178(2) suppléance assurée par directeur adjoint du scrutin ▶ 24 directeur général des élections <ul style="list-style-type: none"> délégation de pouvoirs ▶ 15 ▶ 16 rapport portant sur l'exercice de sa charge ▶ 317a) manquement à leurs tâches par les membres du personnel électoral ▶ 38 agent d'information/personne-ressource ▶ 190.01 juge lors d'un dépouillement judiciaire ▶ 302(1) infraction pour entrave à un membre du personnel électoral dans l'exercice de ses fonctions ▶ 340 permanence au bureau du directeur du scrutin ▶ 56(3)
<p>Élection → voir Élection partielle ou Élection générale</p>
<p>Déclaration de dépenses d'élection</p> <ul style="list-style-type: none"> addendum ▶ 391(2) contenu ▶ 392 règles concernant la façon de remplir la déclaration ▶ 393 délai pour le dépôt ▶ 391(1) vérification ▶ 399
<p>Déclaration de financement d'élection</p> <ul style="list-style-type: none"> contenu ▶ 395 délai pour le dépôt ▶ 394 vérification ▶ 399
<p>Accessoires d'élection</p> <ul style="list-style-type: none"> dépôt dans l'urne ▶ 268(2)c) et d) dépôt dans une enveloppe à sceller ▶ 205b) et c) accès interdit ▶ 213
<p>Membre du personnel électoral</p> <ul style="list-style-type: none"> avance à justifier ▶ 36 directeur général des élections <ul style="list-style-type: none"> exige l'équité, l'impartialité et l'observation de la Loi ▶ 14(1)a) peut augmenter l'effectif ▶ 14(2) donne des directives ▶ 14(1)b) peut refuser le paiement des sommes prévues ▶ 38 fait rapport des infractions ou suspensions ▶ 316 donne des directives sur les moyens de communication à utiliser ▶ 330

INDEX

correspondance échangée versée aux archives publiques ▶ 325(1)
 documents
 remise ▶ 320(1)
 utilisation ▶ 319(2)
 vote dans une autre circonscription électorale
 avis au directeur du scrutin ▶ 105.02(2)a) ▶ 105.02(5)a)
 réception des demandes ▶ 105.02(2)
 secret du scrutin ▶ 341(1)
 infraction
 omission ou refus de se conformer ▶ 349
 désobéissance ▶ 339
 entrave à un membre du personnel électoral ▶ 340
 usurpation d'identité ▶ 337
 admissibilité ▶ 11

Période électorale

scrutin par anticipation ▶ 199
 certificat de procuration ▶ 107(2)a)
 présentation de candidatures ▶ 112 ▶ 113
 recensement des votes ▶ 60 ▶ 277(1)
 jour du scrutin ▶ 221 ▶ 222
 proclamation ▶ 58
 dépouillement judiciaire ▶ 286
 rapport du bref ▶ 303
 révision ▶ 136
 bulletins de vote spéciaux, délivrance et renvoi ▶ 100(3) ▶ 104
 révision spéciale ▶ 153
 retrait d'un candidat ▶ 132
 délivrance du bref d'élection ▶ 50 ▶ 51 ▶ 57.1

Déclaration de revenus d'élection

contenu ▶ 386
 copies de tous les reçus délivrés durant l'année ▶ 390
 délai pour le dépôt ▶ 385

Élections Yukon

bureau du directeur général des élections ▶ 12.03

Électeur

absence le jour du scrutin ▶ 98(1)
 correction du nom ou de l'adresse ▶ 144
 dépôt d'une demande visant la contestation de la validité de l'élection ▶ 356b)
 aide pour voter ▶ 254
 pièces d'identité autorisées ▶ 5.01
 décès ▶ 142(2.1)
 déclaration

INDEX

identité ▶ 247
 imposture ▶ 248
 non requise ▶ 245
 admissibilité ▶ 246
 refus ▶ 244
 droit de vote sous réserve d'une déclaration ▶ 241
 déclaration de son nom et adresse au bureau de scrutin ▶ 202 ▶ 230(2)
 refus d'un bulletin de vote ▶ 232
 définition ▶ 1
 membre du personnel électoral ▶ 11(1)
 admissibilité ▶ 3
 employé
 heures pour voter ▶ 309
 exception concernant les heures pour voter ▶ 311(1)
 vote par anticipation ▶ 311(2)
 recensement ▶ 68
 frappé d'incapacité, bulletin de vote marqué par le scrutateur ▶ 254
 renseignements figurant au registre des électeurs ▶ 49.02(4)
 interprète ▶ 11(2)a) ▶ 11.02(2)
 intervention dans une instance introduite en vertu de la *Loi* ▶ 368(1)
 résidant en région isolée, vote par procuration ▶ 106.1
 marquage du bulletin de vote ▶ 235
 nom
 ajout à la liste électorale ▶ 141(1) ▶ 142(4) ▶ 154(2)
 absent de la liste électorale, présent au bureau du scrutin, permission de voter ▶ 231
 radiation de la liste électorale ▶ 142(1)
 déclaration de candidature ▶ 114
 nombre au bureau du scrutin ▶ 42
 infraction
 demande d'inscription sur une autre liste électorale ▶ 335(1)b)
 intervention auprès d'un électeur ▶ 341(2)
 aucune preuve requise ▶ 234
 électeur mandataire ▶ 106(1) ▶ 249
 admissibilité ▶ 3 ▶ 4
 remise d'un second bulletin de vote ▶ 240
 résidence → **voir Résidence**
 vote → **voir Vote**
 recours à un répondant 231b)(ii)

Circonscription électorale

révision des limites par la Commission et formulation de recommandations ▶ 415 ▶ 417
 établissement en vertu de la *Loi sur les circonscriptions électorales* ▶ 2
 nouvelle ▶ 418

INDEX

<ul style="list-style-type: none"> sections de vote <ul style="list-style-type: none"> établissement ▶ 40 révision ▶ 41 ▶ 42 taille ▶ 42
<p>Loi sur les circonscriptions électorales</p> <ul style="list-style-type: none"> application des modifications ▶ 423 application de la <i>Loi sur les élections</i> ▶ 2 examen des limites par la Commission ▶ 409
<p>Commission de délimitation des circonscriptions électorales</p> <ul style="list-style-type: none"> directeur général des élections, membre ▶ 408(1)a) facteurs pris en considération ▶ 419 définition ▶ 407 employés ▶ 413 fonction ▶ 409 présidence assurée par un juge de la Cour suprême ▶ 408(1)b) loi créant de nouvelles circonscriptions électorales ▶ 418 composition ▶ 408 nomination des membres par le commissaire en conseil exécutif ▶ 408(1)b) et c) pouvoirs ▶ 412 audiences publiques ▶ 416 rémunération <ul style="list-style-type: none"> prélèvement des frais sur le Trésor du Yukon ▶ 414 tarif établi par le commissaire en conseil exécutif ▶ 410 rapport <ul style="list-style-type: none"> final ▶ 417 intérimaire, contenant les motifs à l'appui des propositions ▶ 415 règles pour la conduite de ses délibérations ▶ 412 mandat ▶ 411(4) nomination, après chaque deuxième élection générale ▶ 411(2) et (3) vacance ▶ 408(3) et (4)
<p>Admissibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> membres du personnel électoral ▶ 11(1) électeurs ▶ 3 résidence ▶ 6 ▶ 8 ▶ 9 ▶ 10
<p>Éligibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> candidats ▶ 110
<p>Urgence</p> <ul style="list-style-type: none"> prolongation ou report du scrutin ▶ 14
<p>Employés</p> <ul style="list-style-type: none"> embauche de personnel pour assister le directeur général des élections ▶ 16(1) déductions ou pénalités interdites ▶ 310 Commission de délimitation des circonscriptions électorales ▶ 413

INDEX

<p>heures pour voter ▶ 309(1) vote par anticipation ▶ 311</p>
<p>Employeur temps accordé aux employés pour aller voter ▶ 309 interdiction de faire des déductions ou d'imposer des pénalités ▶ 310 gouvernement du Yukon en tant qu'employeur ▶ 313 avis concernant le vote par anticipation ▶ 311 infraction pour refus d'accorder aux employés le temps nécessaire pour voter ▶ 312</p>
<p>Emploi embauche de personnel pour assister le directeur général des élections, autorisée par le commissaire en conseil exécutif ▶ 16(1) résidence temporaire d'un électeur en raison de son emploi ▶ 8(1)a) infraction, promesse pour inciter quelqu'un à voter ou à s'abstenir de voter ▶ 345(1)</p>
<p>Droit candidat d'être présent au bureau de scrutin ▶ 9 d'être présent ou de se faire représenter au dépouillement judiciaire ▶ 291 d'agir comme témoin lors de la présentation des candidatures ▶ 114(3) figurer sur la liste électorale ▶ 4(b) ▶ 85(1) électeur mandataire de voter pour l'électeur ▶ 249 de voter pour lui-même ▶ 106 qualité d'électeur ▶ 4(a) rémunération et dépenses engagées pour la formation ▶ 39 scrutateur de représenter le candidat au scrutin ▶ 214(4) de faire compter et d'examiner les bulletins de vote et autres documents ▶ 217(3)</p>
<p>Recensement résidence du candidat ▶ 9(b) centre de soins ▶ 91 autorisation d'autres méthodes par le directeur général des élections ▶ 85(3) recensement porte-à-porte ▶ 85(2) et (3) changement de résidence après ▶ 145</p>
<p>Recenseur nomination par le directeur du scrutin ▶ 11.02(3) déclaration à la fin du recensement ▶ 93(2)b) lors de sa nomination ▶ 11.01 ajout de renseignements permettant de distinguer les électeurs sur la liste ▶ 86 fonctions ▶ 68 ▶ 85 en période électorale, informer l'électeur de son droit de voter par procuration ▶ 88</p>

INDEX

de voter par bulletin spécial ▶ 89

laisser

- avis de recensement ▶ 85(2)
- avis indiquant la date et l'heure de sa prochaine visite ▶ 90(2)
- demande de procuration, en période électorale ▶ 88
- demande de bulletin spécial, en période électorale ▶ 89

pièce d'identité ▶ 95

remise des fiches de recensement au directeur du scrutin ▶ 93(1)a)

collecte ou confirmation des noms devant figurer sur la liste électorale ▶ s85

remise des registres utilisés par les recenseurs ▶ 304(1)f)

renvoi à deux recenseurs ▶ 66(1)

rémunération ▶ 33

heures et nombre de visites ▶ 90

Enveloppe

bulletins comptés en faveur de chaque candidat ▶ 257(1)g) ▶ 263 ▶ 268(1)e) ▶ 271

documents et accessoires d'élection ayant servi au scrutin par anticipation ▶ 205b)

liste électorale officielle ▶ 268(1)h)

ouverture lors d'un dépouillement judiciaire ▶ 292(1)a)

registre du scrutin ▶ 267 ▶ 268(1)a)

certificats de procuration et retraits ▶ 253(1)a) ▶ 268(1)f)

bulletins rejetés ▶ 259(3) ▶ 268(1)d) ▶ 271

remise par le directeur du scrutin lors du dépouillement judiciaire ▶ 290(1) et (2)

représentant au scrutin

- nomination ▶ 268(1)g)
- signature des sceaux ▶ 264

sécurité ▶ 190

bulletins spéciaux ▶ 97(2)

bulletins de vote détériorés ▶ 257(1)c) ▶ 268(1)c)

relevé du scrutin ▶ 266c) et e)

remise aux scrutateurs ▶ 186(1)j)

envoi avec le rapport du bref ▶ 304(1)h)

bulletins inutilisés ▶ 268(1)b)

Dépenses

avance à justifier au personnel électoral ▶ 36

rémunération pour la formation ▶ 39

dépenses personnelles du candidat ▶ 405

remboursement refusé par le directeur général des élections ▶ 38

Commission ▶ 414

estimation annuelle ▶ 16(2)

engagées pour la tenue d'une enquête ▶ 351(2)

payées à même le Trésor du Yukon

- pour la préparation de l'élection ▶ 34(3)

INDEX

<p>pour la tenue de l'élection ▶ 34(1)</p> <p>remboursement au personnel électoral ▶ 33</p> <p>déclaration de dépenses d'élection par les candidats et partis politiques enregistrés ▶ 391</p>
<p>Télécopie/télécopieur</p> <p>tout aussi acceptable que l'utilisation ou la remise de l'original ▶ 319(1) et (2)</p> <p>remise de documents par ... ordonnée par le directeur général des élections ▶ 320(2)</p>
<p>Honoraires</p> <p>rémunération insuffisant ▶ 34(2)</p> <p>paiement à même le Trésor du Yukon ▶ 34(1)</p> <p>rémunération ▶ 33</p>
<p>Amende ou emprisonnement</p> <p>condamnation pour infraction</p>
<p>Formules/modèles réglementaires</p> <p>nomination</p> <p> membres du personnel électoral ▶ 11.02</p> <p> remplacement du scrutateur ▶ 194(2)</p> <p> représentant au scrutin ▶ 214</p> <p>reçu des bulletins de vote</p> <p> directeur adjoint du scrutin ▶ 186(2)</p> <p> directeur du scrutin ▶ 179</p> <p>bulletin de vote ▶ 16.1(1)d) ▶ 175(1)</p> <p>certificat</p> <p> recensement des votes ▶ 279b)</p> <p> révision ▶ 146a)</p> <p>déclaration</p> <p> demandeur de la révision ▶ 141(2)</p> <p> directeur général adjoint des élections, à sa nomination ▶ 11.01</p> <p> porteur de l'urne ▶ 275</p> <p> directeur général des élections, à sa nomination ▶ 11.01</p> <p> fermeture ▶ 265</p> <p> fin du recensement ▶ 93(2)b)</p> <p> membre du personnel électoral, à sa nomination ▶ 11.01</p> <p> portant sur l'identité ▶ 247</p> <p> portant sur une imposture ▶ 248</p> <p> portant sur une incapacité ▶ 254(1)a)</p> <p> nom absent de la liste électorale au bureau de scrutin ▶ 231a)</p> <p> remplacement de l'agent officiel ▶ 124b)</p> <p> admissibilité ▶ 142(2) ▶ 246</p> <p> représentant au scrutin ▶ 214(3)</p> <p> révision spéciale ▶ 154(2)</p> <p> électeur répondant pour un autre électeur ▶ 231b)</p> <p> témoin au tirage au sort pour déterminer l'ordre des candidats sur le bulletin de</p>

INDEX

vote ▶ 121(2)
 inéligibilité ▶ 111(2)
 changements et ajouts ▶ 146c)
 liste électorale, scrutin par anticipation ▶ 206b)
 déclaration de candidature ▶ 16.1(1)c) ▶ 115(1)a)
 avis
 recensement ▶ 85(2)
 prochaine visite du recenseur ▶ 90(2)
 décision de tenir un scrutin ▶ 122 ▶ 123(2)
 sceau officiel ▶ 205b) ▶ 259(3) ▶ 263 ▶ 271(1)
 registre du scrutin
 définition ▶ 1 ▶ 186(1)h)
 objection lors du dépouillement ▶ 262(1)a)
 proclamation ▶ 16.1(1)b) ▶ 58
 certificat de procuration ▶ 108(1)
 feuille de récapitulation ▶ 304(1)c)
 reçu pour contributions ▶ 400(2)
 procès-verbal des activités du directeur du scrutin ▶ 304(1)b)
 rapport du bref ▶ 16.1(1)e) ▶ 303 ▶ 304(1)a)
 registre du directeur du scrutin ▶ 276d)
 relevé du scrutin ▶ 266 ▶ 271(2)
 feuille de comptage ▶ 257(2)
 retrait d'un certificat de procuration ▶ 109(1)
 bref d'élection ▶ 16.1(1)a) ▶ 50
 prescrits par le directeur général des élections ▶ 16.1

Élection générale

listes électorales aux partis politiques enregistrés ▶ 44(6)
 présentation des candidatures ▶ 112
 recensement des votes ▶ 60
 jour du scrutin ▶ 221
 établissement des sections de vote ▶ 40
 annulation de l'enregistrement d'un parti politique ▶ 47(5)
 heures du scrutin ▶ 222
 date identique sur les bref ▶ 52

Biens et services

indiqués sur la déclaration de dépenses d'élection ▶ 393

Gouvernement du Yukon

fonctionnaire du Yukon résident à l'extérieur, qualité d'électeur ▶ 10(1)
 responsabilités en tant qu'employeur ▶ 313
 utilisation d'un bâtiment du gouvernement comme lieu de scrutin ▶ 165(2)

Décision de tenir un scrutin

changement d'agent officiel ▶ 124(2)b)

INDEX

présentation de plusieurs candidats ▶ 122 décision du directeur du scrutin ▶ 122
Jour férié présentation des candidatures ▶ 112(2) jour du scrutin
Hôpital dépouillement ▶ 271(1) bulletin spécial ▶ 99.01(1)
Chambre des communes inadmissibilité des députés comme membre du personnel électoral ▶ 11(3)a)
Identité pièce d'identité autorisée, définition, liste publiée par le directeur général des élections ▶ 1 ▶ 5.01a)(ii) membre du personnel électoral recenseur ▶ 954 au bureau de scrutin ▶ 255 infraction liée à l'identité ▶ 337 représentant au scrutin ▶ 256 déclaration ▶ 247
Imposture délivrance d'un second bulletin de vote ▶ 248
Incapacité électeurs frappés d'incapacité ▶ 254
Impôt sur le revenu, Loi sur l' nullité des reçus pour contributions ▶ 402(1)
Indépendant candidat, description en tant qu'~ ▶ 49 ▶ 175(2) non-enregistrement d'un parti politique dont le nom comprend le mot ~ ▶ 46(1)a)
Inéligibilité déclaration du candidat ▶ 111 attestée sur la déclaration de candidature ▶ 116
Agent d'information/personne-ressource fonctions accepter les déclarations ▶ 190.01(1)a) aider le scrutateur ▶ 190.01(1)b)&c) nomination par le directeur du scrutin ▶ 11.02(1)aa)(iii) ▶ 11.02(1)b)(ii) déclaration à sa nomination ▶ 11.01 réputé scrutateur ▶ 190.01(2) membre du personnel électoral, qualité d'électeur ▶ 1 ▶ 11(1) identification ▶ 255 membre du personnel électoral responsable ▶ 11.03 présence au bureau de scrutin ▶ 226(1)f)

INDEX

rémunération ▶ 33
Paraphe directeur adjoint du scrutin, ajouts à la liste électorale ▶ 154(2) bulletin de vote scrutateur, à l'encre ▶ 224 ▶ 228 visible lorsque le bulletin est plié ▶ 236a) visible sans devoir déplier le bulletin ▶ 229 scrutateur au dépouillement ▶ 261(1) s'il y a objection à un bulletin de vote ▶ 262(3) infraction bulletin de vote ▶ 333(1)b) scrutateur ▶ 333(3) directeur du scrutin ajout à la liste électorale ▶ 154(2) agent réviseur, radiation de la liste électorale ▶ 142(2.1) témoin à la présentation des candidatures ▶ 115(1)b)
Initiale donateur à un parti politique enregistré ou à un candidat, nom doit comprendre l'~ ▶ 377e) ▶ 381e)
Enquête pouvoirs du directeur général des élections en vertu de la <i>Loi sur les enquêtes publiques</i> ▶ 351(1)
Établissement centre de soins ▶ 208 correctionnel bulletin spécial ▶ 99.01(1) enseignement, électeur fréquentant un ~ d'enseignement à l'extérieur du Yukon ▶ 10(2) hôpital, bulletin spécial ▶ 99.01
Scrutin dans un centre de soins dépouillement ▶ 270 centre de soins ▶ 209 tenue du scrutin ▶ 212 déclaration non exigée des résidents ▶ 254(3) sécurité des accessoires d'élection ▶ 213 nomination d'un employé à titre de préposé au scrutin ▶ 211(2) déplacement du bureau de scrutin ▶ 211(1) détermination des besoins par le directeur du scrutin ▶ 209 heures de scrutin ▶ 210
Vote dans une autre circonscription électorale → voir Vote et Bulletin spécial
Interprétation, Loi d'

INDEX

définition de « férié » ▶ 1
Interprète nomination ▶ 11.02(1)b)(iv) déclaration à sa nomination ▶ 11.01 identification ▶ 255 présence au bureau de scrutin ▶ 226(1)h) admissibilité ▶ 11(2)a) ▶ 11.02(2) rémunération ▶ 33
Intervention directeur général des élections dans la procédure visant à imposer des sanctions pour infraction ▶ 350b) ▶ 368(3) électeur, introduction d'une instance ▶ 368(1)
Électeur en région isolée présentation d'une demande de voter par procuration ▶ 106.1(1) nomination d'un électeur mandataire ▶ 106.1(1)a) définition ▶ 106.1(1)
Juge réception des déclarations ou affidavit ▶ 331 présidence de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales ▶ 408(1)b) inadmissibilité en tant que membre du personnel électoral ▶ 11(3)b) et c) infraction pour désobéissance à un ~ ▶ 339 ~ de la Cour suprême pouvoirs/fonctions ordonner la production de documents ▶ 323 dépouillement judiciaire fixer la date ▶ 286 certifier le résultat du dépouillement ▶ 299c) procéder dans l'ordre de réception des demandes ▶ 287 ▶ 292 sommener le directeur du scrutin à comparaître ▶ 290(1) et (2) aviser candidats ▶ 289 directeur général des élections ▶ 288 directeur du scrutin ▶ 288 ordonner le paiement des frais ▶ 301 pouvoirs particuliers ▶ 293 recevoir les demandes ▶ 280a) détacher le talon ▶ 294 retenir les services de personnel de soutien ▶ 302(1) remettre au directeur général des élections une copie écrite de la déclaration établissant la validité de l'élection ▶ 362(4) surveiller l'empaquetage des documents et l'apposition des scellés ▶ 297 mettre fin au ~ ▶ 298

INDEX

agir comme témoin au tirage au sort effectué en cas d'égalité ▶ 300

Assemblée législative

dépôt d'un projet de loi visant l'établissement de nouvelles circonscriptions électorales ▶ 418

députés

application de la *Loi sur les élections* ▶ 2

inadmissibilité en tant que membre du personnel électoral ▶ 11(3)a) et d)

inéligibilité en tant que candidat, déclaration ▶ 111(1)

transmission de la liste électorale ▶ 49.10(1)d) à g)

résidence en tant que candidat ▶ 9 ▶ 110

infraction et annulation de son élection ▶ 111(4)

rapports

du directeur général des élections, présenté par le président de l'~ ▶ 316 ▶ 317 ▶ 318

sur le financement d'élection ▶ 398

de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales

final ▶ 417

intérimaire ▶ 415

Liste des candidats et de leurs agents officiels → voir Décision de tenir un scrutin

Relevé des changements et ajouts

remise aux candidats ▶ 148(2)

Liste électorale

correction d'une adresse ▶ 144

scrutin par anticipation

remise aux candidats ▶ 207b)

remise au scrutateur ▶ 188a)

préparation par le scrutateur ▶ 206b)

utilisation autorisé ▶ 49.13

remise aux candidats ▶ 125(1)

inclusion des noms des candidats ▶ 9

certification de la ~ préliminaire révisée ▶ 146

contenu ▶ 49.09

définition ▶ 49.010

remise au scrutateur ▶ 149 ▶ 186(1)f) ▶ 187 ▶ 188a)

division ou réunion ▶ 49.11

confirmation

de l'identité de l'électeur ▶ 247(1)

du nom de l'électeur ▶ 230(1)

distinction d'électeurs ayant le même nom ▶ 86

dépôt dans l'urne ▶ 187

remise d'une enveloppe pour le dépôt de la ~ ▶ 268(1)h)

noms

ajout lors de la révision spéciale ▶ 154(1)

INDEX

ajout à la révision ▶ 141
 correction ▶ 144
 radiation ▶ 142
 obligation d'en prévenir la perte ou utilisation illégitime ▶ 49.13(1)
 infraction
 demande d'inscription
 dans une section de vote autre que celle où réside la personne ▶ 335(1)c)
 sous le nom d'une autre personne ▶ 335(1)a)
 non autorisée sur plus d'une liste ▶ 335(1)b)
 alors que la personne se sait inhabile à voter ▶ 335(1)f)
 fausse déclaration ▶ 336(3)
 officielle
 certifiée telle par l'agent réviseur
 pour une élection partielle ▶ 151
 pour une élection générale ▶ 150
 définition ▶ 150
 nom de l'électeur et de l'électeur mandataire sur la liste ▶ 249 ▶ 250
 remise
 dans une enveloppe ▶ 268(1)h)
 au scrutateur ▶ 186(1)f) ▶ 187
 remise avec le rapport du bref ▶ 304(1)h)
 modification par le directeur du scrutin ▶ 143(1)
 sécurité ▶ 190
 droit de figurer sur la ~ ▶ 4
 remise aux partis politiques enregistrés ▶ 44(6) ▶ 49.10(1)b)
 utilisation
 par les candidats ▶ 125(2)
 par les partis politiques enregistrés ▶ 49.13(4)

Logo

directeur général des élections ▶ 12.03
 parti politique enregistré, sur les avis ou les annonces publicitaires
 imprimée ▶ 326(2)a)

Carte

remise de copies d'une ~ indiquant les sections de vote
 aux candidats ▶ 125(1)b)
 aux partis politiques enregistrés ▶ 44(6)

Marque

sur le bulletin de vote
 pouvant identifier l'électeur ▶ 259(1)e)
 infraction ▶ 333(3)
 rejet ▶ 259(1)e)

INDEX

<p>Marquage des bulletins de vote à l'aide d'une croix ou d'une coche ▶ 235a)</p>
<p>Médias règles régissant leur présence aux lieux de scrutin ▶ 227</p>
<p>Membres voir Commission de délimitation des circonscriptions électorales voir Assemblée législative d'un parti politique enregistré signature sur la demande d'enregistrement d'un syndicat faisant une contribution à un parti politique enregistré ou à un candidat ▶ 373(3)</p>
<p>Commission des services aux députés examen de l'estimation annuelle des sommes requises soumise par le directeur général des élections ▶ 16(2) et (3)</p>
<p>Nom candidat sur un avis ou annonce publicitaire ▶ 326(2)c) bulletin de vote ▶ 121 ▶ 175(2)a) prononcé au dépouillement judiciaire ▶ 257(2) décision de tenir un scrutin ▶ 122 déclaration de candidature correction ▶ 120 inclusion ▶ 115(1)d) inclusion d'un surnom autorisée ▶ 115(2) publication après le recensement des votes ▶ 279a) le retour du bref ▶ 285 ▶ 308 reçus pour contributions ▶ 381a) donateur reçu pour contributions à un parti politique enregistré ▶ 377e),f) et g) à un candidat, avec l'adresse ▶ 381e),f) et g) divulgation dans la déclaration de revenus annuels ▶ 373 ▶ 383(1)b)(ii) dans la déclaration de revenus d'élection ▶ 386(1) électeur ajout à la révision ▶ 141(1) ▶ 154(2) à la révision spéciale ▶ 154(1) au bureau de scrutin, communication au représentant du candidat ▶ 230(2)b) correction, à la révision ▶ 144</p>

INDEX

déclaration au bureau de scrutin ▶ 202 ▶ 230(2)
 distinction sur la liste électorale ▶ 86
 traçage d'une ligne en travers sur la liste
 scrutin par anticipation ▶ 207a)
 décès ▶ 142(2.1)
 refus de faire une déclaration ▶ 246(2)
 inscription sur une autre liste pour cause de déménagement ▶ 145
 non-divulgaration sur les listes et documents ▶ 100 ▶ 102(2)
 non-divulgaration au candidat ▶ 100 ▶ 102(2)
 infraction ▶ 335(1)a) et d) ▶ 336(3)
 absence de la liste ▶ 231
 sur les documents d'identification ▶ 87
 inscription sur le registre du scrutin ▶ 233(1)b)
 radiation lors de la révision ▶ 142(1)
 même ~ utilisé au bureau de scrutin ▶ 248(2)
 inclusion sur la liste des électeurs ayant voté par anticipation ▶ 206
 chef du parti politique sur une demande d'enregistrement ▶ 44(2)b)
 personnes présentant un candidat ▶ 115(1)b)
 agent officiel
 décision de tenir un scrutin ▶ 123(1) et (2)
 reçus pour contributions, avec l'adresse ▶ 381b)
 nomination d'un remplaçant ▶ 124(1)
 nomination sur la déclaration de candidature ▶ 115(1)g)
 dirigeant du parti politique enregistré, sur les reçus pour contribution ▶ 377b)
 parti politique sur la demande d'enregistrement ▶ 44(2)
 greffier du scrutin, sur le registre du scrutin ▶ 186(3)
 imprimeur, sur le bulletin de vote ▶ 178(1)
 électeur mandataire
 sur le registre du scrutin ▶ 251(1) ▶ 252a)
 sur la liste électorale ▶ 106(2) ▶ 108(1)b) ▶ 250
 demande de procuration ▶ 107(2)
 publication
 directeur adjoint du scrutin ▶ 32
 directeur du scrutin ▶ 32
 parti politique enregistré
 matériel publicitaire ▶ 325(2)b)
 au moment de l'enregistrement, changements ▶ 46 ▶ 47(1)
 bulletin de vote ▶ 175(2)b)
 appui à un candidat ▶ 48 ▶ 115(1)d)
 reçus pour contributions ▶ 377(a)
 directeur du scrutin
 avis laissé par le recenseur ▶ 90(2)c)

INDEX

commanditaire, dans les annonces publicitaires ▶ 326(1)
 témoin à la présentation des candidatures ▶ 115(1)c)

Présentation de candidatures

acclamation ▶ 128
 annonce des candidats et des agents officiels, décision de tenir un scrutin ▶ 122
 par des électeurs, devant témoin ▶ 114(1) et (2)
 consentement du candidat sur la déclaration de candidature ▶ 115(1)f)
 jour fixé pour la présentation des candidatures
 clôture ▶ 119
 après le décès d'un candidat ▶ 130
 jour férié ▶ 112(2)
 précisé sur le bref d'élection ▶ 51
 en période électorale ▶ 112(1)
 dépôt ▶ 115(1)i)
 inéligibilité ▶ 111(2)
 tirage au sort à la clôture ▶ 121(1)
 annulation de l'enregistrement d'un parti politique pour insuffisance de candidats ▶ 47(5)
 déclaration de candidature
 adresse aux fins de signification ▶ 115(1)e)
 nom du candidat ▶ 114(1)
 correction ▶ 120
 dépôt auprès du directeur du scrutin ▶ 113
 aucune prolongation permise pour le dépôt d'une ~ ▶ 14(4)
 inéligibilité attestée par la ~ ▶ 116
 infraction pour avoir signé une ~ se sachant inéligible ▶ 115(3)
 nomination et consentement de l'agent officiel ▶ 115(1)g) et h)
 déclaration attestant l'appui d'un parti politique enregistré ▶ 48(1)b) ▶ 115(1)j)
 formulaire réglementaire ▶ 16.1(1)c) ▶ 115(1)a)
 reçu ▶ 118
 signataires, validité assurée par le nombre d'électeurs qualifiés ▶ 114(5) ▶ 115(1)b)
 témoin ▶ 115(1)c)
 lieu convenant à la majorité des électeurs; proclamation ▶ 58 ▶ 59
 rejet, mention dans le procès-verbal ▶ 127
 présence du directeur du scrutin ▶ 112 ▶ 113
 date et heure; proclamation ▶ 58 ▶ 59
 retrait ▶ 132

Jour fixé pour la présentation de candidatures → voir Présentation de candidatures

Déclaration de candidature → voir Présentation de candidature

Avis

candidats
 heure et adresse aux fins de signification ▶ 115(1)d) ▶ 126
 demande de dépouillement judiciaire, ~ envoyé par le directeur du scrutin et

INDEX

le juge ▶ 280b) ▶ 289
 advenant le retrait d'un candidat ▶ 133
 directeur général des élections (du ~ aux :)
 partis politiques enregistrés ▶ 47(2) et (3)
 directeurs du scrutin, sur la délivrance du bref ▶ 54
 scrutateur
 retrait d'un candidat ▶ 134
 électeur
 radiation du nom de la liste électorale ▶ 142(4)a)
 recensement ▶ 85(2) ▶ 90(2)
 employés, pour permettre de voter par anticipation ▶ 311(2)
 jour fixé pour la présentation des candidatures, nouveau, proclamation ▶ 130
 affichage
 sur un bien public ▶ 329
 délai prescrit pour l'enlèvement, infraction ▶ 327 ▶ 328
 publication dans la Gazette du Yukon sur les préparatifs à la mise en application de
 modifications ▶ 423
 nom et adresse du commanditaire ▶ 326
 retrait
 d'un candidat ▶ 133 ▶ 134
 du bref, publication ▶ 57b)

Foyer de soins infirmiers ou foyer pour personnes âgées → voir Centre de soins

Objection

aux bulletins au dépouillement, numérotation, consignation ▶ 262

Profession

inscription sur la liste électorale pour distinguer deux électeurs ▶ 86
 résidence temporaire ▶ 8(1)

Infraction

obtention ou utilisation contraire à la *Loi* ▶ 334
 bulletin de vote ▶ 333
 candidat
 consentement à la candidature se sachant inéligible ▶ 115(3)
 annulation de son élection ▶ 111(4)
 directeur général des élections
 tenue d'une enquête ▶ 350
 rapports ▶ 316
 culpabilité; amende et emprisonnement ▶ 353
 document; non-enlèvement du matériel affiché ▶ 328
 membre du personnel électoral
 culpabilité ▶ 11(3)e)
 refus de se conformer ▶ 349
 usurpation de l'identité d'un membre du personnel électoral ▶ 337

INDEX

employeur, refus, intimidation ▶ 312
 désobéissance aux ordres d'un membre du personnel électoral ou d'un juge ▶ 339
 fausse déclaration, retrait d'un candidat ▶ 336
 entrave à un membre du personnel électoral ▶ 340
 incitation à voter ou à s'abstenir de voter ▶ 345
 publication prématurée des résultats ▶ 347
 entrave au libre accès des candidats et travailleurs ▶ 338
 vote par procuration ▶ 335(2)
 enregistrement non autorisé d'images à un lieu de scrutin ▶ 222.02 ▶ 222.04
 registre des électeurs, utilisation contraire à la *Loi* ▶ 49.14
 conduite des représentants au scrutin ▶ 219
 secret du vote ▶ 341
 usage abusif des pièces d'identité ▶ 337
 vote ▶ 335

Recensement des votes

ajournement ▶ 281 ▶ 282
 candidat
 présence ▶ 277(2)
 remise d'une copie du certificat ▶ 279c)
 déclaration du nom du ~ ayant recueilli le plus de votes ▶ 279a)
 présence de l'agent officiel ▶ 277(2)
 proclamation de la date, de l'heure et du lieu ▶ 58g) ▶ 60
 directeur du scrutin
 respect de la procédure ▶ 277(3)
 préparation du certificat des résultats ▶ 279b)

Agent officiel d'un candidat

absence n'invalide en aucune façon quelque acte ▶ 220
 annonce du nom et adresse de l'~ et établissement d'une liste; décision de tenir un
 scrutin ▶ 122 ▶ 123
 nomination ▶ 115(1)g)
 nomination de représentants au scrutin, nombre limite ▶ 214(1) ▶ 215
 établissement, signature et dépôts des déclarations relatives aux élections ▶ 399(2)
 consentement à sa nomination ▶ 115(1)h)
 paiement pour le compte du candidat ▶ 404
 nom et adresse figurant sur les reçus pour contributions ▶ 381b)
 infraction
 entrave au libre accès ▶ 338
 incitation à voter ou à s'abstenir de voter ▶ 345(2)
 présence au recensement des votes ▶ 277(2)
 remplacement ▶ 124
 témoin au tirage au sort pour déterminer l'ordre des candidats sur le bulletin de
 vote ▶ 121(1)

INDEX

Liste électorale officielle → voir Liste électorale
Dirigeant d'un parti politique enregistré → voir Parti politique enregistré
Sceau officiel apposition d'un ~ en travers de la rainure de l'urne ▶ 205a) apposition d'un ~ sur les enveloppes ▶ 263 signature par les représentants au scrutin ▶ 264
Ordre (voir aussi Décret, Ordonnance de la Cour et Juge) ordonnance de conformité, délivrance d'un certificat par le directeur général des élections ▶ 352 scrutateur ordonner au candidat de quitter le bureau de scrutin ▶ 219 dicter le nombre de représentants au scrutin permis dans la salle ▶ 226(2) ordre des noms sur le bulletin de vote, détermination par tirage au sort ▶ 121(1) désobéissance à un ~ d'un membre du personnel électoral ou d'un juge ▶ 339
Décret commissaire en conseil exécutif, bref d'élection
Sanctions → voir Amende et emprisonnement
Crayon non-rejet d'un bulletin au dépouillement marquage à l'aide d'un instrument autre qu'un crayon ▶ 259(2)b) marquage du bulletin par l'électeur ▶ 235a) fourni dans l'isoloir ▶ 169
Photocopie documents ▶ 319
Affiliation/appartenance politique description en tant qu'indépendant ▶ 49 indication dans la déclaration de candidature ▶ 115(1)d) correction ▶ 120 consignation et annonce ▶ 123
Activité politique (abstinence) directeur général adjoint des élections ▶ 18 directeur général des élections ▶ 13 directeur du scrutin ▶ 22
Scrutin par anticipation; proclamation et tenue ▶ 58c) ▶ 201 proclamation du jour et des heures ▶ 58b) décès d'un candidat avant la clôture ▶ 129 décision de tenir un ~ ▶ 122 centre de soins ▶ 91 ▶ 210 ▶ 212 liste électorale officielle, utilisation pour la tenue du ~ ▶ 150 relevé du ~ ▶ 266 ▶ 271(2) heures ▶ 52 ▶ 221 ▶ 222

INDEX

Préposé au scrutin

nomination; but ▶ 11.02(1)b)(v)
 déclaration ▶ 11.01
 identification, insignes ▶ 255
 présence au bureau du scrutin ▶ 226(1)h)
 rémunération ▶ 33

Registre du scrutin

déclaration à la fin du scrutin ▶ 265
 inscription du nom des électeurs par le greffier du scrutin
 scrutin par anticipation ▶ 204
 jour du scrutin ▶ 233(1)b)
 inscriptions ▶ 203 ▶ 233
 enveloppe ▶ 267
 remise avec le rapport du bref ▶ 304(1)h)
 inscription du nom du greffier du scrutin ▶ 186(3)
 formule réglementaire; remise au scrutateur ▶ 186(1)h)
 examen par les représentants au scrutin ▶ 217(1)
 sécurité ▶ 190

Greffier du scrutin

habilité à agir à titre de scrutateur ▶ 194
 réception des déclarations ▶ 331
 nomination ▶ 11.02(1)a)(iv)
 déclaration
 à la fin du dépouillement ▶ 265
 à sa nomination ▶ 11.01
 fonctions au scrutin par anticipation ▶ 202
 membre du personnel électoral, qualité d'électeur ▶ 11(1)
 identification ▶ 255
 inscriptions dans le registre du scrutin ▶ 203 ▶ 233
 inscription de son nom sur le registre de scrutin ▶ 186(3)
 observateur au dépouillement ▶ 257(1) ▶ 269 ▶ 270
 présence au bureau de scrutin ▶ 226(1)g)
 inscription du nom des électeurs dans le registre du scrutin
 scrutin par anticipation ▶ 204
 jour du scrutin ▶ 233(1)b)
 rémunération ▶ 33
 ordonnance à comparaître au dépouillement judiciaire ▶ 293(2)

Isoloir

caractère secret ▶ 168
 instructions imprimées pour les électeurs ▶ 223
 marquage du bulletin de vote par l'électeur ▶ 235

INDEX

directives relatives à leur construction données par le directeur général des élections ▶ 170
 disponibilité d'un crayon ▶ 169

Jour du scrutin

heures dans un centre de soins ▶ 210
 apposition des initiales sur les bulletins de vote ▶ 224
 inscription de la date sur le bref d'élection ▶ 51
 qualité d'électeur, le ~ ▶ 3
 vote des employés ▶ 309
 heures du scrutin ▶ 222
 identification, insigne des membres du personnel électoral ▶ 255
 lundi, jour férié ▶ 221
 non antérieur au 31^e jour de la délivrance du bref ▶ 52
 délivrance de certificat de procuration le ~ ▶ 107(2)a) et c)

Section de vote

nomination du personnel électoral ▶ 11.02(1)a)(i)
 droit de vote ▶ 4
 nomination du recenseur ▶ 11.02(3) ▶ 66
 établissement ▶ 40
 remise d'une carte indiquant les ~
 aux candidats ▶ 125(1)b)
 aux partis politiques enregistrés ▶ 44(6)
 proclamation du nombre et des limites ▶ 58d)
 révision des limites par le directeur du scrutin; taille; remise d'un rapport ▶ 41 ▶ 42 ▶ 43

Lieu du scrutin

publicité interdite ▶ 222.03
 personnes présentes
 directeur général adjoint des élections ▶ 226(1)b)
 directeur adjoint du scrutin ▶ 226(1)d)
 candidats ▶ 226(1)i)
 directeur général des élections ▶ 226(1)a)
 scrutateur ▶ 226(1)e)
 agent d'information/personne-ressource ▶ 226(1)f)
 interprète ou préposé au scrutin ▶ 226(1)h)
 greffier du scrutin ▶ 226(1)g)
 directeur du scrutin ▶ 226(1)c)
 représentants au scrutin ▶ 214(1) ▶ 215 ▶ 226(1)i)
 élèves ▶ 226(1)j)
 utilisation d'appareils de communication ▶ 222.01(2)
 facilité d'accès pour les électeurs ▶ 166
 entrée des électeurs ▶ 226(3)
 dans la même ou une autre circonscription ▶ 164(2)a)
 proclamation du ~ ▶ 58d)

INDEX

personnes autorisées à être présentes par le directeur général des élections ▶ 226(1)k)
 nomination d'un préposé au scrutin ▶ 11.02(1)b)(v)
 établissement ▶ 164(2)b) et c)
 enregistrement autorisé par le directeur général des élections ▶ 222.02
 présence des médias ▶ 227(1)
 utilisation des écoles ▶ 165(2)
 identification du ~ ▶ 167

Bureau du scrutin

nombre de ~ pour un scrutin par anticipation ▶ 200
 apposition d'initiales sur les bulletins de vote ▶ 224(1)
 dépouillement
 au ~ ▶ 257
 dans un autre emplacement ▶ 258
 augmentation du nombre par le directeur général des élections ▶ 14(2)
 utilisation d'appareils de communication ▶ 222.01(2)
 affichage d'instructions pour les électeurs ▶ 223
 nomination du personnel électoral
 scrutateur ▶ 11.02(1)a)(ii)
 agent d'information/personne-ressource ▶ 11.02(1)a)(iii)
 interprète ou préposé au scrutin ▶ 11.02(1)b)(iv) et (v)
 greffier du scrutin ▶ 11.02(1)a)(iv)
 établissement par le directeur du scrutin
 à un centre de soins ▶ 209
 nombre dans une section de vote ▶ 164
 heures du scrutin ▶ 222
 identification, insignes ▶ 255 ▶ 256
 établissement dans une école ou immeuble public ▶ 165(1)
 affichage d'un avis portant sur le retrait d'un candidat ▶ 134
 isolement ▶ 168
 délivrance d'un certificat de procuration au ~ ▶ 107(3)
 secret du scrutin ▶ 341
 utilisation interdite de bulletins spéciaux ▶ 103c)

Ajournement

du scrutin, décision prise par le directeur général des élections ▶ 14(3)

Liste électorale préliminaire → voir Liste électorale**Imprimeur**

affidavit concernant les bulletins de vote ▶ 178(2)
 nom sur les bulletins de vote ▶ 178(1)
 infraction relative aux bulletins de vote ▶ 333

Proclamation

nom des directeurs adjoints du scrutin ▶ 58e)

INDEX

remise d'une copie aux candidats ▶ 125a)
 remise au directeur général des élections ▶ 61
 date et heures
 scrutin par anticipation ▶ 58c)
 jour du scrutin ▶ 58b)
 emplacement du bureau du directeur du scrutin ▶ 58h)
 dépôt des déclarations de candidature après la ~ ▶ 113
 nombre et limites des sections de vote et lieux de scrutin ▶ 58d)
 recensement des votes ▶ 58g) ▶ 277(1)
 lieu, date et heures
 déclaration des résultats de l'élection ▶ 58i)
 présentation de candidatures ▶ 58a)
 révision ▶ 58f)
 affichage au bureau du directeur du scrutin ▶ 61
 formulaires réglementaires ▶ 16.1(1)b)
 lancement par le directeur du scrutin ▶ 58 ▶ 130

Procuration

demande
 présentation
 au scrutateur ▶ 107(2)c)
 au directeur du scrutin ▶ 107(2)a)
 à l'agent réviseur ▶ 107(2)b)
 formulaire laissé à l'électeur par le recenseur ▶ 88
 électeur en région isolée ▶ 106.1(1) et (2)
 infraction ▶ 335(2)f)
 conservation
 scrutateur ▶ 253(1)a)
 directeur du scrutin ou agent réviseur ▶ 108(3)c)
 certificat
 remise
 au scrutateur ▶ 108(3)b)
 à l'électeur ou à l'électeur mandataire ▶ 108(3)a)
 dépôt dans l'urne ▶ 268(1)f)
 remise avec le rapport du bref ▶ 304(1)h)
 délivrance par
 le scrutateur ▶ 107(3) ▶ 253
 le directeur du scrutin ▶ 108(1)
 l'agent réviseur ▶ 108(2)
 conservation par
 le scrutateur ▶ 252b)
 le directeur du scrutin ou agent réviseur, copie ▶ 108(3)c)
 révocation ▶ 109

INDEX

<p>électeur mandataire</p> <ul style="list-style-type: none"> présentation d'une demande de certificat de procuration ▶ 107(2) nomination <ul style="list-style-type: none"> par un candidat ou un parti politique enregistré ▶ 106(1) sur la demande de procuration ▶ 106(1) nomination ou autorisation ▶ 106(1) consentement à la nomination ▶ 107(1) déclaration au bureau du scrutin ▶ 249b) remise du certificat au scrutateur ▶ 249a) communication du nom au directeur du scrutin par le scrutateur ▶ 253(1)b) habilitation ▶ 249 nom figurant sur la liste électorale ▶ 106(2) ▶ 108(1)b) infraction ▶ 335(2) qualité d'électeur ▶ 106(2) réception <ul style="list-style-type: none"> bulletin de vote ▶ 251 certificat de procuration ▶ 108(3)a) autorisation d'agir pour un seul électeur ▶ 335(2)e) vote au scrutin par anticipation ▶ 204 vote par ~ pour cause <ul style="list-style-type: none"> d'absence du Yukon ▶ 106 de résidence en région isolée ▶ 106.1
<p>Divulgence publique</p> <ul style="list-style-type: none"> accès limité ▶ 396(3) donateurs aux partis politiques enregistrés ou aux candidats ▶ 396(2) déclarations déposées auprès du directeur général des élections ▶ 396(1)
<p>Audiences publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Commission de délimitation des circonscriptions électorales ▶ 416
<p>Enquêtes publiques, Loi sur les</p> <ul style="list-style-type: none"> pouvoirs du directeur général des élections en vertu de la ~ ▶ 351
<p>Archives publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> conservation par le directeur général des élections, examen et reproduction ▶ 325
<p>Publication</p> <ul style="list-style-type: none"> électronique ▶ 326(1) nom et adresse <ul style="list-style-type: none"> directeur adjoint du scrutin ▶ 32 directeur du scrutin ▶ 32 nom du candidat <ul style="list-style-type: none"> élu ▶ 308 ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages ▶ 279a) avis du retrait du bref ▶ 57b) infraction

INDEX

fausse déclaration concernant la réputation ou la conduite d'un candidat ▶ 336(1)c)
 ~ prématurée des résultats ▶ 347
 retrait d'un candidat ▶ 336(2)
 rapport des résultats de l'élection ▶ 315
 bref d'élection ▶ 53
 avis concertant les préparatifs à la mise en application d'une modification dans la *Gazette du Yukon* ▶ 423

Admissibilité

directeur adjoint du scrutin ▶ 11(4)a)
 déclaration d'~ ▶ 142(4)b) ▶ 246(1)
 personnel électoral ▶ 11
 agent d'information/personne-ressource en tant que scrutateur ▶ 190.01
 électeur
 qualité d' ▶ 3
 scrutin par anticipation ▶ 3 ▶ 5 ▶ 204
 candidat ▶ 9
 ~ à voter dans une autre section de vote pour cause
 de résidence temporaire dans le cadre de son travail habituel ▶ 8(1)a)
 d'hospitalisation ▶ 8(1)b)
 résidant en région isolée ▶ 106.1
 électeur mandataire ▶ 106 ▶ 204
 sécurité ▶ 100
 bulletin spécial ▶ 98 ▶ 99
 étudiant ▶ 8(1)a)
 personnes présentant une candidature ▶ 114
 résidence ▶ 6 à 10 ▶ 208
 directeur du scrutin ▶ 11(4)a)

Éligibilité

candidat ▶ 110

Qualité d'électeur → voir Admissibilité**Reçu**

définition ▶ 370
 scrutateur; bulletins de vote ▶ 186(2)
 conservation des doubles par le directeur général des élections ▶ 397
 pour contributions à un candidat
 accès interdit aux doubles des reçus ▶ 396(3)
 argent liquide ou effets négociables ▶ 378
 façon de remplir ▶ 381
 remise des copies avec la déclaration de revenus d'élection ▶ 390
 conservation des copies par l'agent officiel ▶ 401(2)
 formulaires fournis par le directeur général des élections ▶ 379
 formulaires réglementaires ▶ 400(2)

INDEX

validité aux fins de l'impôt ▶ 402
pour contributions à un parti politique enregistré
accès interdit aux doubles des reçus ▶ 396(3)
argent liquide ou effets négociables ▶ 374
façon de remplir ▶ 377
remise des copies avec la déclaration de revenu annuel ▶ 384
remise des copies avec la déclaration de revenus d'élection ▶ 390
conservation des copies par le parti ▶ 401(1)
formulaire fournis par le directeur général des élections ▶ 375
délivrance par les dirigeants du parti ▶ 376(2)
formulaire réglementaires ▶ 400(2)
validité aux fins de l'impôt ▶ 402
directeur du scrutin
bulletins de vote ▶ 179
déclarations de candidature et dépôt ▶ 118
bref d'élection; endossement ▶ 55

Dépouillement judiciaire

bulletins gardés sous scellés durant les pauses ▶ 296
candidat
droit de présence ▶ 291
avis ▶ 289
remise d'une copie du certificat établi par le juge ▶ 299(1)d)
représentation, nombre de représentants autorisé ▶ 291
personnel de soutien autorisé par le directeur général des élections ▶ 302
frais ▶ 301
détachement du talon, motif non suffisant pour rejeter le bulletin ▶ 294
infirmité d'une décision du scrutateur concernant une objection aux bulletins ▶ 262(2)
période allouée pour le ~, sans interruption ▶ 295
pouvoirs/fonctions du juge
fixer la date ▶ 286
certifier les résultats ▶ 299
donner les avis ▶ 289
ordonner la comparution du directeur du scrutin ▶ 290
aviser de la présentation d'une demande
le directeur général des élections ▶ 288
le directeur du scrutin ▶ 288
autoriser certaines personnes à assister ▶ 291
pouvoirs particuliers ▶ 293
recevoir les demandes ▶ 286
s'abstenir de prendre connaissance d'autres documents d'élections ▶ 292(1)b)
assigner à témoin tout scrutateur ou greffier de scrutin ▶ 293(2)
surveillance de l'emballage et de l'apposition des scellés ▶ 297

INDEX

envoi d'un avis au candidat par le
 juge ▶ 289
 directeur du scrutin ▶ 280(b)
 ordre, nombre ▶ 287
 procédure ▶ 292
 directeur du scrutin
 présentation d'une demande ▶ 280
 déclaration des résultats après le ~ ▶ 303
 tirage au sort pour trancher l'égalité ▶ 300
 représentation par un conseiller juridique ▶ 290(4)
 cessation demandée par le demandeur ▶ 298

Remboursement

dépôt du candidat après l'élection ▶ 117

Registre des électeurs

accès ▶ 49.03
 âge pour l'inscription ▶ 49.02(2)
 entente avec une autorité électorale ▶ 49.04(2) ▶ 49.07
 mise en place et tenue par le directeur général des élections ▶ 49.02(1)
 nature des renseignements recueillis sur les électeurs ▶ 49.02(4)
 pièces d'identité ▶ 49.02(3)
 infraction pour utilisation contraire à la *Loi* ▶ 49.14
 objet et utilisation ▶ 49.04
 révision ▶ 49.05
 mise à jour, avec le consentement de la personne visée ▶ 49.06 ▶ 49.08

Parti politique enregistré

déclaration de revenu annuel
 contenu ▶ 383
 délai pour la remise ▶ 382
 contributions anonymes, remise au directeur général des élections ▶ 372(2) et (3)
 demande d'enregistrement ▶ 44(1)
 nomination d'un électeur mandataire ▶ 106(1) ▶ 106.1(1)b)
 couleurs sur les avis ou les annonces publicitaires ▶ 326(2)a)
 ordonnance de conformité ▶ 352
 consultation sur les nominations à la Commission de délimitation des circonscriptions
 électorales ▶ 408(2)
 contributions perçues auprès des membres ▶ 373(3)
 contributions par un syndicat, un parti politique ou un autre groupe non constitué ▶ 373(1)a)
 retrait de l'enregistrement, validité des reçus non compromise ▶ 402(2)
 déclaration de dépenses d'élection
 addendum ▶ 391(2)
 contenu ▶ 392
 délai pour le dépôt ▶ 391(1)

INDEX

déclaration de financement d'élection
 contenu ▶ 395
 délai pour le dépôt ▶ 394

déclaration de revenus d'élection
 contenu ▶ 386(1)
 délai pour le dépôt ▶ 385

appui à des candidats ▶ 48

conservation des reçus, registres et livres comptables ▶ 401(1)

chef du parti
 envoi d'un avis au directeur général des élections ▶ 48(2)
 sélection d'un membre de la Commission de délimitation des circonscriptions
 électorales ▶ 408(2)

nom
 approbation par le directeur général des élections ▶ 46(1) et (2)
 non réservé ▶ 46(3)
 inscription sur
 avis ou annonces publicitaires ▶ 326(2)b)
 bulletins de vote ▶ 48 ▶ 175(2)b)
 reçus pour contributions ▶ 377a)
 traduction ▶ 46(2)

dirigeant
 fonctions
 remplir, signer et déposer les déclarations requises ▶ 399(1)
 délivrer les reçus pour contributions ▶ 376
 payer les dépenses des candidats ▶ 392(2)
 nom et signature sur les reçus pour contributions
 nom et signature sur les reçus pour contributions ▶ 377b) et i)

principale mission ▶ 44(1)

réception
 surplus des candidats ▶ 395(3)
 contributions ▶ 373 ▶ 374
 liste électorale ▶ 49.10

enregistrement
 modification ▶ 47(1) et (2)
 annulation ▶ 47(3), (4) et (5)

signature des membres ▶ 45

Règlements

pris par le commissaire en conseil exécutif, sur la recommandation du directeur général
 des élections ▶ 422

Bulletin rejeté

comptage au recensement des votes ▶ 277(3)b)
 raisons; dépôt dans une enveloppe ▶ 259

INDEX

<p>Électeurs isolés vote au moyen d'un système de communication électronique ▶ 105.01</p>
<p>Rémunération refus de paiement par le directeur général des élections ▶ 38 pour la formation ▶ 39 insuffisance ▶ 34(2) tarif ▶ 33</p>
<p>Rapport directeur général des élections tout cas qui s'est présenté ou toute modification ▶ 317 infraction par un membre du personnel électoral ▶ 316 résultats de l'élection ▶ 315 déclarations déposées par les partis politiques enregistrés et les candidats ▶ 398 dépôt devant l'Assemblée législative ▶ 318 Commission de délimitation des circonscriptions électorales publication ▶ 415(3)b) ▶ 417(2) final ▶ 417 intérimaire, délai, propositions ▶ 415 audiences publiques ▶ 416 dépôt devant l'Assemblée législative ▶ 415 ▶ 417(2) infraction pour fausse déclaration dans un ~ ▶ 336(1)b) directeur du scrutin mesure prise suivant le décès d'un candidat ▶ 131 disparition d'une urne ou absence d'un relevé du scrutin ▶ 285 procès-verbal de ses actions ▶ 304(1)b) candidature écartée ▶ 127 révision des limites des sections de vote ▶ 43</p>
<p>Résidence directeur adjoint du scrutin ▶ 11(4)a) candidat, conjoint et personne à charge ▶ 9 changement de ~ ▶ 145 personnel électoral ▶ 11 électeur à une élection partielle ▶ 3d) en dehors de sa section de vote=pour le travail ▶ 8 droit de voter dans une section de vote ▶ 4 fonctionnaire territorial, conjoint et personne à charge, emploi à l'extérieur du Yukon ▶ 10(1) et (3) hospitalisation ▶ 8(1)b) nombre de mois au Yukon ▶ 3c) directeur du scrutin ▶ 11(4)a) règles applicables ▶ 6(2)</p>

INDEX

étudiant ▶ 8 ▶ 10(2) et (3)

~ temporaire ▶ 6 ▶ 8

Rapport du bref

acclamation ▶ 128b)

remise avec les documents d'élection ▶ 304(1)

avis envoyé au commissaire ▶ 308

remise d'une copie aux candidats ▶ 305

date sur le bref ▶ 51 ▶ 303

report pour cause de dépouillement judiciaire ▶ 304(2)

fin de la période électorale ▶ 1

incomplet ou inexact ▶ 307

prématuré ▶ 306

formulaire réglementaire ▶ 16.1(1)e)

retrait d'un candidat ▶ 135

Bureau du directeur du scrutin

comptage des bulletins utilisés au scrutin par anticipation ▶ 269

avance pour couvrir les dépenses ▶ 36

coordonnées sur l'avis laissé par le recenseur ▶ 90(2)d)

comptage des bulletins utilisés au scrutin dans un centre de soins ▶ 270

emplacement

 approbation du directeur général des élections ▶ 56(2)

 proclamation ▶ 58h)

présentation des candidatures ▶ 59

ouverture après la délivrance du bref; permanence durant les heures de scrutin ▶ 56(2) et (3)

affichage

 avis de la décision de tenir un scrutin ▶ 123(2)

 proclamation ▶ 61

Directeur du scrutin

nomination par le directeur général des élections ▶ 27

participation à la formation, rémunération ▶ 25 ▶ 39

révocation de nomination par le directeur général des élections pour non-admissibilité ou incapacité ▶ 23

impartialité, révocation de nomination ▶ 22 ▶ 23

publication de son nom et de son adresse ▶ 32

non-réception des déclarations de candidature après le jour et l'heure fixés ▶ 14(4)

présence au bureau du scrutin ▶ 226(1)c)

procuration

 renonciation, remise de copies à l'électeur et aux scrutateurs ▶ 109(1) et (2)

certificat de procuration

 autorisation de délivrance donnée au scrutateur ▶ 107(3) ▶ 108

 remise d'une copie au scrutateur ▶ 108(3)b)

INDEX

admissibilité ▶ 11(4)a
 déclaration à sa nomination ▶ 11.01
 délivrance d'un reçu pour les bulletins de vote ▶ 179
 rémunération, avance à justifier ▶ 33 ▶ 36
 relevé des changements et des ajouts
 remise d'une copie au directeur général des élections ▶ 148(1)b
 mise à la disposition du public pour examen ▶ 148(1)a
 suspension ▶ 28
 révision spéciale
 inscription de nouveaux noms sur la liste électorale et transmission d'une liste des
 ajouts ▶ 153 ▶ 154(2) ▶ 155
 nomination d'un directeur adjoint du scrutin, consultation avec le directeur général des
 élections ▶ 29(1)
 nouveau jour de présentation des candidatures suivant le décès d'un candidat ;
 consultation et envoi d'un rapport au directeur général des élections ▶ 129 ▶ 131
 délivrance du bref
 avis reçu du directeur général des élections et endossement ▶ 54 ▶ 55
 présence au bureau de scrutin ▶ 226(1)c
 pouvoirs/fonctions
 accepter les déclarations de candidature et donner un reçu ▶ 115 ▶ 116 ▶ 118
 déclarer un candidat élu par acclamation ▶ 128
 ajouter des noms à la liste électorale ▶ 141 ▶ 154(2)
 recevoir les déclarations ▶ 331
 aviser directeur général des élections advenant
 le remplacement d'un agent officiel ▶ 124(2)c
 un changement d'emplacement pour le dépouillement ▶ 258 ▶ 270
 annoncer les coordonnées des candidats et de leurs agents officiels ▶ 123(1) et (2)
 présenter une demande de dépouillement judiciaire ▶ 280
 nommer
 porteurs des urnes ▶ 274
 greffier du scrutin à titre de scrutateur ▶ 194(1)
 membres du personnel électoral ▶ 11.02
 membres du personnel électoral responsables ▶ 11.03
 attribuer un code d'identification aux recenseurs ▶ 85(2)
 être présent à l'endroit fixé pour la présentation des candidatures ▶ 113
 certifier les comptes ▶ 37
 procéder au recensement des votes, ajourner l'instance ▶ 277(3) ▶ 278 ▶ 281 ▶ 282
 déclarer et publier le nom du candidat élu ▶ 279
 déclarer les résultats de l'élection
 après un dépouillement judiciaire
 transmission d'une copie du rapport du bref aux candidats ▶ 300(2) ▶ 303 ▶ 305
 transmission du rapport différée ▶ 304(2)

INDEX

- transmission de documents ▶ 304(1)
- remettre
 - aux scrutateurs
 - liste électorale et accessoires d'élection ▶ 149 ▶ 186 ▶ 187 ▶ 188
 - aux candidats
 - liste des noms ajoutés lors de la révision spéciale ▶ 155
 - liste des électeurs ayant voté au scrutin par anticipation ▶ 207b)
 - liste des changements et des ajouts lors de la révision ▶ 148(2)
 - avis d'inéligibilité d'un candidat ▶ 111(3)c)
- désigner le membre du personnel électoral responsable du bureau de scrutin ▶ 11.03(3)
- prendre les décisions relatives à la tenue d'un scrutin dans un centre de soins ▶ 209
- ordonner
 - au scrutateur de laisser voter un électeur ▶ 244(2)
 - mode de remise de l'urne ▶ 273 ▶ 274 ▶ 275
 - ajout d'un nom à la révision ▶ 141(3)
- procéder à un tirage au sort pour trancher l'égalité entre des candidats ▶ 300
- trancher différends entre recenseurs et leur communiquer sa décision ▶ 66(2)
- déterminer l'ordre des noms des candidats sur le bulletin de vote et procéder à leur inscription ▶ 121
- fournir aux candidats
 - liste des électeurs ayant reçu un bulletin spécial ▶ 102(1)
 - liste électorale ▶ 125c)
 - carte indiquant les sections de vote ▶ 125(1)b)
 - copie de la proclamation ▶ 125a)
- aviser les candidats du retrait d'un candidat; déclarer le candidat élu ▶ 133 ▶ 135
- décider de tenir un scrutin ▶ 122
- parapher l'ajout d'un nom sur la liste électorale ▶ 154(2)
- lancer la proclamation, en remettre une copie au directeur général des élections et en afficher une copie à son bureau ▶ 58 ▶ 61
- distribuer et recevoir les bulletins spéciaux ▶ 105
- aviser les personnes dont le nom est radié de la liste, les réinscrire et modifier les listes en conséquence ▶ 142(4) ▶ 143
- obtempérer à une sommation à comparaître à un dépouillement judiciaire, s'y faire représenter ▶ 290
- obtenir une déclaration du scrutateur relative au relevé du scrutin et faire rapport de l'incident au directeur général des élections ▶ 283 ▶ 284 ▶ 285
- afficher
 - avis relatif à la décision de tenir un scrutin ▶ 123(2)
 - copie de la proclamation ▶ 61
- veiller à ce que le nécessaire soit fait pour la tenue des élections et assurer une permanence à son bureau ▶ 56
- fournir un bureau de scrutin à chaque section de vote ▶ 164 ▶ 165 ▶ 166

INDEX

recevoir

déclarations de candidature ▶ 112

avis relatif aux demandes de vote dans une autre
circonscription ▶ 105.02(2)a) ▶ 105.02(5)a)

déclaration d'inéligibilité et insertion d'une mention dans l'avis ▶ 111(2) et (3) ▶ 123(3)

révoquer et remplacer un membre du personnel électoral ▶ 11.04

réviser les limites des sections de vote ▶ 40 ▶ 41 ▶ 42 ▶ 43

Revenu Canada (Agence des douanes et du revenu du Canada)

accès au doubles des reçus par représentant autorisé ▶ 396(3)

vérification des copies des reçus, des registres et des livres comptables

des candidats ▶ 401(2)

des partis politiques enregistrés ▶ 401(1)

Agent réviseur

nomination, qualité d'électeur ▶ 11(1) ▶ 11.02(1)a)(i)

déclaration à sa nomination ▶ 11.01

membre du personnel électoral, qualité d'électeur ▶ 1 ▶ 11(1)

infraction pour tentative d'induire un membre du personnel électoral à omettre, à rayer ou à
garder un nom sur une liste électorale ▶ 336(3)

rémunération ▶ 33

envoi d'un avis au directeur du scrutin suivant la radiation d'un nom ▶ 142(3)

pouvoirs/fonctions

ajouter des noms à la liste électorale ▶ 141 ▶ 154(2)

certifier les copies de la liste électorale préliminaire révisée ▶ 146a) et b)

préparer un relevé des changements et des ajouts ▶ 146c)

corriger un nom ou une adresse sur la liste électorale ▶ 144

remettre au scrutateur

liste électorale préliminaire certifiée ▶ 189

remettre au directeur du scrutin

liste électorale préliminaire certifiée ▶ 146d)

relevé des changements et des ajouts ▶ 146d)

recevoir les demandes et délivrance des certificats de procuration ▶ 107(2)b) ▶ 108(2)

radier un nom de la liste électorale ▶ 142(1)

Révision

correction d'une adresse ▶ 144

clôture ▶ 146

limites de 10 ▶ 140

nom

ajout ▶ 141 ▶ 154(2)

correction ▶ 144

radiation ▶ 142

proclamation endroit convenant aux électeurs ▶ 58f) ▶ 59

délivrance de certificat de procuration ▶ 108(2)

INDEX

<ul style="list-style-type: none"> registre des électeurs ▶ 49.05 résidence au Yukon au cours des 12 mois précédant le jour du scrutin ▶ 3 certification de la liste préliminaire révisée ▶ 146a) <ul style="list-style-type: none"> ~ spéciale ▶ 153 ▶ 154 ▶ 155 relevé des changements et des ajouts ▶ 146c) heures et dates ▶ 136
<p>École</p> <ul style="list-style-type: none"> utilisation comme bureau de scrutin ▶ 165(1) et (2)
<p>Représentant au scrutin</p> <ul style="list-style-type: none"> nomination par le candidat ou l'agent officiel ▶ 214(1) au bureau de scrutin <ul style="list-style-type: none"> communication de renseignements ▶ 217(2) déclaration relativement au secret du vote ▶ 341(1) examen du registre du scrutin pendant les heures du scrutin ▶ 217(1) remise de son acte de nomination au scrutateur ▶ 214(2) identification ▶ 256 nombre ▶ 215 ▶ 226(2) objection aux bulletins de vote trouvés dans l'urne au dépouillement ▶ 262(1)(a) observation du dépouillement ▶ 257 infraction pour non-respect du secret du vote ▶ 341 ordre de quitter ▶ 219 présence lors de l'apposition des initiales sur les bulletins de vote ▶ 224(1) ▶ 261(1) réception d'une copie du relevé de scrutin ▶ 266d) demande aux électeurs <ul style="list-style-type: none"> déclaration d'admissibilité ▶ 246(1) déclaration de ses noms et adresse ▶ 230(2)b) droits et obligations ▶ 217(1) fonctions accomplies par le candidat ▶ 218 signature des sceaux sur les enveloppes ▶ 264 présence au bureau du scrutin ▶ 226(1)(i) dépouillement judiciaire <ul style="list-style-type: none"> représentation du candidat ▶ 291
<p>Secret</p> <ul style="list-style-type: none"> infraction pour non-respect du secret du vote ▶ 341
<p>Numéro de série</p> <ul style="list-style-type: none"> bulletin de vote <ul style="list-style-type: none"> infraction pour en avoir pris note ▶ 333(2) état remis au scrutateur ▶ 186(1)b) visible sans qu'il soit nécessaire de déplier ▶ 229 ▶ 236a) sceau spécial – consignation du ~ et dépôt dans l'urne par le scrutateur ▶ 268(2)e) et f)
<p>Président de l'Assemblée législative</p> <ul style="list-style-type: none"> réception du rapport du directeur général des élections concernant

INDEX

<p> tout cas relatif à l'exercice de sa charge et toutes modifications souhaitables ▶ 317 infraction commise par un membre du personnel électoral ▶ 316 dépôt et remise aux députés rapport final de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales ▶ 417(2) rapport intérimaire de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales ▶ 415(3) présentation à l'Assemblée législative du rapport du directeur général des élections ▶ 318 </p>
<p> Bulletin spécial demande ▶ 105 avis aux candidats du nom des électeurs ayant reçu un ~ ▶ 102 directives du directeur général des élections concernant la distribution ▶ 105 centre correctionnel ▶ 99.01 remise au directeur du scrutin ▶ 104 hôpital ▶ 99.01 vote dans une autre circonscription ▶ 105.02 objet ▶ 97 admissibilité ▶ 98 ▶ 100 électeur isolé ▶ 105.01 règles ▶ 103 sécurité ▶ 100 petite section de vote ▶ 99 </p>
<p> Sceau spécial apposition sur l'urne avant l'ouverture du scrutin ▶ 173 numéro, consignation après le dépouillement ▶ 268(2)e) sur l'urne pour le transport jusqu'au lieu du dépouillement ▶ 258(3) directeur du scrutin apposition d'un nouveau ~ ▶ 276c) examen ▶ 276b) consignation de l'état ▶ 276d) </p>
<p> Bulletin détérioré scrutin par anticipation ▶ 205b) comptage et dépôt dans une enveloppe scellée ▶ 257(1)c) remise avec le rapport du bref ▶ 304(1)(h) dépôt dans l'urne après le dépouillement ▶ 268(1)c) remise par l'électeur, détérioration par le scrutateur ▶ 240 </p>
<p> Commanditaire publication du nom et de l'adresse dans les annonces publicitaires ▶ 326(1) </p>
<p> Déclaration nomination d'un nouvel agent officiel ▶ 124 candidat inéligibilité, jour de la présentation des candidatures ▶ 111(1) ▶ 123(3) renonciation à la charge ▶ 364 </p>

INDEX

changements et ajouts à la révision ▶ 146(c) ▶ 148 archives publiques ▶ 325(1) déclaration contenant les renseignements sur les donateurs ▶ 373 ▶ 383(2) nombre de bulletins de vote remis au scrutateur ▶ 186(1)b) infraction pour fausse déclaration ▶ 336 imprimeur ▶ 178(2)c)
Relevé du scrutin formule réglementaire ▶ 266 ▶ 272(2)
Étudiant à l'extérieur du Yukon, habilité à voter s'il a qualité d'électeur ▶ 10(2)
Déclaration de culpabilité par procédure sommaire personne passible d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement ▶ 351
Cour suprême demande portant sur la validité de l'élection, frais ▶ 354 ▶ 358(2) greffier, remise des documents d'élection au directeur général des élections ▶ 323(1) certificat de conformité ▶ 352(2) production de documents ▶ 322 ▶ 323 permission au directeur général des élections ou à un électeur d'intervenir dans une instance ▶ 368(2) dépouillement judiciaire, frais ▶ 286 ▶ 301
Feuille de comptage réglementaire, remise au greffier et aux témoins au dépouillement ▶ 257(2)
Délai demande contestation de la validité de l'élection ▶ 355 vote dans une autre circonscription ▶ 105.02c) dépouillement judiciaire ▶ 286b) nomination directeur adjoint du scrutin; expiration ▶ 30(1) directeur général des élections, expiration ▶ 12(2) Commission ▶ 411 suspension d'un directeur du scrutin ▶ 28 bulletins de vote dépouillement ▶ 257(1) ▶ 269 ▶ 270 ▶ 271 électeur qualité d'électeur le jour du scrutin ▶ 3 présence au bureau de scrutin à la clôture du scrutin ▶ 238 heures allouées aux employés pour voter ▶ 309(1) remise au candidat liste des ajouts à la révision spéciale ▶ 155 liste des changements et des ajouts à la révision ▶ 148(2) liste des électeurs ayant voté au scrutin par anticipation ▶ 207b)

INDEX

liste électorale ▶ 125(1)c)
 carte des sections de vote ▶ 125(1)b)
 copie de la proclamation ▶ 125(1)a)
 distribution de la liste électorale
 aux députés de l'Assemblée législative ▶ 49.10(1)d) à g)
 aux partis politiques enregistrés ▶ 49.10(1)b) à g)
 présentation de candidature
 jour; date limite pour le dépôt ▶ 112 ▶ 113
 nouveau jour de ~ suivant le décès d'un candidat ▶ 130
 correction ▶ 120
 envoi d'un avis au directeur général des élections concernant l'appui à un candidat ▶ 48(2)
 recensement des votes ▶ 60 ▶ 277(1)
 proclamation
 lancement ▶ 58
 affichage et transmission ▶ 58 ▶ 61
 certificat de procuration, délivrance ▶ 107(2)
 enlèvement du matériel publicitaire ▶ 327b)
 rapport du bref ▶ 51 ▶ 303
 rapport du bref après élection par acclamation ▶ 128c)
 révision, clôture ▶ 136 ▶ 146
 bulletin spécial
 demande ▶ 98 ▶ 100
 envoi de renseignements aux administrateurs d'hôpitaux et de centres
 correctionnels ▶ s99.01
 retour ▶ 104(1)
 révision spéciale ▶ 153
 soumission de propositions concernant les pièces d'identité autorisées ▶ 5.01a)
 prolongation ou remise du scrutin ▶ 14(3)
 délivrance d'un bref d'élection advenant la vacance d'un siège ▶ 421
 retrait d'un candidat ▶ 132
 délivrance du bref d'élection ▶ 58

Jour et heures

scrutin ▶ 52 ▶ 58b) ▶ 221 ▶ 222
 scrutin par anticipation ▶ 58c) ▶ 199
 recensement des votes ▶ 60 ▶ 277(1)
 réception des déclarations de candidature par le directeur du scrutin ▶ 113
 ouverture du bureau du directeur du scrutin ▶ 56(3)
 signification d'un avis aux candidats ▶ 126

Syndicat

contributions à un parti politique enregistré ou à un candidat; perçues auprès des
 membres ▶ 373

Groupe non constitué

INDEX

<ul style="list-style-type: none"> contributions anonymes ▶ 373(4) contributions ▶ 373 ▶ 377 divulgation ▶ 373 ▶ 377f) ▶ 381f) ▶ 396(2) nom et adresse <ul style="list-style-type: none"> déclaration de revenu annuel ▶ 383(2) déclaration de revenus d'élection ▶ 386(1)
<p>Bulletins inutilisés</p> <ul style="list-style-type: none"> comptage des ~ non détachés des livrets ▶ 257(1)d) et e) remise avec le rapport du bref ▶ 304(1)h) dépôt dans une enveloppe déposée dans l'urne ▶ 205b) ▶ 268(1)b)
<p>Vacance</p> <ul style="list-style-type: none"> dans la représentation d'une circonscription électorale ▶ 421
<p>Validité de l'élection</p> <ul style="list-style-type: none"> demande <ul style="list-style-type: none"> forme et contenu ▶ 358 motifs ▶ 354 ▶ 357 instruction <ul style="list-style-type: none"> audience publique ▶ 361 pouvoirs de la Cour ▶ 362(1), (2) et (3) signification des documents au directeur général des élections et aux candidats ▶ 359 délai ▶ 355 candidat <ul style="list-style-type: none"> présentation d'une demande visant la contestation de la ~ ▶ 356a) renonciation à la charge ▶ 364 directeur général des élections <ul style="list-style-type: none"> présentation d'une demande visant la contestation de la ~ ▶ 356b) réception d'une copie de la déclaration du juge ▶ 362(4) frais <ul style="list-style-type: none"> dépôt d'un cautionnement en garantie du paiement des ~ ▶ 358(2) ▶ 363(4) adjudication laissée à l'appréciation de la Cour ▶ 363(3) recouvrement ordonné par la Cour ▶ 363(2) paiement par le directeur général des élections ▶ 363(1) parties à l'instance ▶ 360
<p>Vote</p> <ul style="list-style-type: none"> scrutin par anticipation ▶ 204 aide d'un interprète ▶ 11.02(1)(b)(iv) ▶ 11.02(2) mode <ul style="list-style-type: none"> bulletin ▶ 228 moyens de communication électroniques ▶ 105.01 procuration ▶ 106 ▶ 249 bulletin spécial ▶ 97 imposture ▶ 248

INDEX

électeur frappé d'incapacité ▶ 254
 centre de soins ▶ 208
 électeurs présents à la clôture du scrutin ▶ 238
 admissibilité ▶ 3 ▶ 5
 employés : temps alloué, avis relatif au scrutin par anticipation ▶ 309 ▶ 310 ▶ 311
 preuve quant au ~ ▶ 367
 inadmissibilité ▶ s5
 dans une autre circonscription électorale ▶ 105.02
 électeur en région isolée ▶ 106.1
 infraction

- induire à voter ou à s'abstenir de voter ▶ 345
- entrave à un candidat ou à un représentant au scrutin ▶ 219

 une seule fois ▶ 239
 aucune preuve requise ▶ 234
 consignation dans le registre ▶ 203 ▶ 233e)
 droit de voter ▶ 4
 ~ séparé relatif à l'estimation des sommes requises de l'Assemblée législative ▶ 16(2)
 droit de ~ sous réserve d'une déclaration ▶ 241
 égalité; tirage au sort par le directeur du scrutin pour déterminer l'issue de l'élection ▶ 300
 avec aide ~ ▶ 254
 sans retard inutile ▶ 237

Conditions météorologiques

motif suffisant pour prolonger le délai imparti pour le scrutin ou reporter le scrutin ▶ 14(3)
 ~ difficiles justifiant le retrait du bref ▶ 57

Retrait d'un candidat

déclaration ▶ 132
 avis aux candidats restants ▶ 133
 affichage d'un avis par le scrutateur ▶ 134
 infraction pour fausse déclaration portant sur le ~ ▶ 336(2)
 validité des reçus pour contributions ▶ 402(2)

Bref d'élection

date et heure, établissement ▶ 51 ▶ 303
 inscription de la date, même date pour toutes les circonscriptions ▶ 51 ▶ 52
 résidence de l'électeur suivant la délivrance du ~ ▶ 3 ▶ 8(2)
 preuve ▶ 365
 durée de validité ▶ 57.1
 renvoi si incomplet ou inexact ▶ 307
 délivrance par le directeur général des élections à la demande du commissaire en conseil
 exécutif ▶ 50
 précision de la date pour la

- présentation des candidatures ▶ 51
- tenue du scrutin ▶ 51

INDEX

retour prématuré ▶ 306
formulaire réglementaire ▶ 16.1(1)a)
publication ▶ 53
délivrance d'un nouveau ~ suivant le retrait du ~ initial ▶ 57c)
conservation par le directeur général des élections ▶ 321
rapport du ~, envoi d'un avis au commissaire ▶ 308
directeur du scrutin
 endossement ▶ 55
 avisé de la délivrance ▶ 54
remise par le directeur du scrutin ▶ 304(1)a)
retrait ▶ 57

Trésor du Yukon

versement des contributions anonymes ▶ 372(2)
candidats
 versement des dépôts des ~ au Trésor ▶ 117(1)
 versement des surplus des ~ au Trésor ▶ 395(4)
paiement des honoraires, des frais, des indemnités et des dépenses ▶ 34
paiement des frais de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales ▶ 414
paiement des frais relatifs à la tenue d'une enquête ▶ 351(2)